

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

**Un Peuple - Un but- une Foi**

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE**

**UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR**



**INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU  
SPORT (INSEPS)**

**Monographie pour l'obtention du Certificat d'Aptitude aux fonctions  
D'Inspecteur de l'Education Populaire de la Jeunesse et des Sports**

**THEME :**

**CONTRIBUTION POUR LA REDYNAMISATION DES INFRASTRUCTURES  
SOCIO-EDUCATIVES DES JEUNES DANS LES COLLECTIVITES LOCALES  
DU NIGER  
CAS DES CENTRES DE JEUNES (EX FOYERS DE SAMARIA) DE LA VILLE DE  
MARADI**

**Présenté par**

**Saley Dangali**

**Sous la direction de :**

**M. Mbaye Dione, Inspecteur de L'Education  
Populaire de la Jeunesse et des Sports à la retraite**

**Et**

**La codirection de :**

**M. Abdoulaye Dieng, Docteur en sociologie  
Enseignant à l'INSEPS**

**Année Universitaire 2012- 2013**

# Table des Matières

## Pages

Dédicaces

Remerciements

Liste des sigles et abréviations

Liste des tableaux et Figures

**Introduction.....9**

### **Première partie: Cadre théorique et méthodologique**

Chapitre I: Cadre théorique.....12

1.1 Contexte.....12

1.2.Constat.....13

1.3 Intérêt de l'étude .....14

1.4 Délimitation du champ d'étude.....15

1.5 Définition des termes de référence;.....16

1.6Revue de la littérature.....18

1.7Problématique.....23

1.8 Question de recherche.....25

1.9 Objectifs.....25

**Chapitre II : Méthodologie .....26**

2.1Observation.....24

2.2Entretien .....25

2.3 Questionnaire.....26

2.4 Technique documentaire .....29

2.5 Traitement des données.....29

### **Deuxième partie: Présentation du champ d'observation**

**Chapitre III : Aperçu sur le Niger.....32**

3.1Situation Géo-administrative .....32

3.2 Situation démographique.....32

3.3 Situation économique.....33

4.4 Situation sociale.....	34
----------------------------	----

**Chapitre IV : Description du Milieu d'étude .....36**

4.1 Situation géographique et aperçu historique de la ville .....	36
4.2 Organisation traditionnelle .....	36
4.3 Organisation administrative.....	36
4.4 Population .....	38
4.5 Situation de la Jeunesse, des activités sportives, culturelles et des loisirs.....	39

**Troisième partie : Résultats, Perspectives et recommandations**

**Chapitre V: Présentation, analyse et interprétation des résultats .....46**

5.1 Identification et recensement des centres par quartier.....	46
5.2 Description des centres.....	47
5.2.1 Etat de lieux sur les caractéristiques physiques des centres .....	51
5.2.2 Equipements des centres.....	51
5.2.3 Etat de lieux sur les activités, l'animation et la fréquentation des centres.....	52
5.2.4 Etat de lieux sur la Gestion des centres.....	53
5.2.5 Etat de lieux sur la situation juridique des centres.....	53
5.3 Appréciation des enquêtés sur l'état actuel des centres .....	54
5.4 Difficultés liées au fonctionnement de centres .....	55
5.5 Dispositifs institutionnels, législatifs et réglementaires.....	56
5.6 Analyse des résultats de technique documentaire.....	58
5.7 Analyse des résultats du questionnaire.....	60
5.7.1 Attentes des jeunes par rapport aux activités.....	62
5.7.2 Attentes des jeunes par rapport aux équipements.....	65
5.7.3 Réponses des enquêtés sur le mode de gestion .....	63
5.8 Difficultés et limites.....	69

**Chapitre VI : orientations, Perspectives et recommandations.....70**

6.1 Orientations .....	70
6.2 Perspectives à court, moyen, et long terme .....	71
6.2.1 Court terme .....	71
6.2.2 Moyen terme .....	74

6.2.3 .Long terme .....	74
6.3 Recommandations .....	75
<b>Conclusion.....</b>	<b>78</b>
<b>Références bibliographiques.....</b>	<b>80</b>

**Annexes :**

**Annexe I :** Arrêté N°000034/MJS/JF/MID du 20 septembre 2005, Portant Statut Type de service public local administratif des centres de jeunes.

**Annexe II :** Grille d'observation

**Annexe III :** Guide d'entretien

**Annexe IV :** Questionnaire

**Annexe IV :** Calendrier de travail

## **DEDICACES**

Nous dédions cette monographie

**A**

**Nos Parents :** Dangali Ibrahim et Hadiza Djigo

**Nos épouses :** Saley Djamilia Sani et Saley Assiatou Mamane

**Nos enfants :** Aminatou saley, Mahamadoul Aminou saley,  
Nana Farida saley et Mahamadou Yacine saley

## **Remerciements**

*Ce travail est le fruit, non seulement de notre effort, mais aussi, des conseils, des suggestions et des encouragements des personnes très affables rencontrées lors du processus de son élaboration.*

*Nous mentionnons particulièrement toute notre profonde reconnaissance et nos sincères remerciements à M. Mbaye Dione, Inspecteur de l'Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports à la retraite, qui malgré son âge, a accepté de diriger ce travail.*

*Nous adressons également toute notre profonde gratitude et nos sincères remerciements à M. Abdoulaye Dieng, Docteur en sociologie, enseignant à l'INSEPS, qui en dépit du savoir, du savoir faire et du savoir être, transmis à notre égard pendant deux années de formation, a en plus, accepté de codiriger ce travail.*

*Nous exprimons aussi toute notre reconnaissance et nos sincères remerciements à tout le corps professoral de l'INSEPS, pour avoir répondu à nos attentes durant cette formation. Nous remercions le personnel de la Direction de l'INSEPS, la chef de Département Inspectorat, le personnel du service de la scolarité, le personnel de la bibliothèque, les personnes ressources rencontrées et tous ceux qui nous ont aidé au plan matériel, financier ou moral.*

*Nous remercions les agents du Ministère de la MJS/C du Niger, le personnel de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Culture de Maradi, pour avoir encadré, mes stages d'imprégnation et de mise en situation de responsabilité.*

*Nous exprimons toute notre sympathie aux collègues de la promotion pour la bonne collaboration dont ils ont fait preuve à notre égard, en particulier à mon Ami Louis Joseph pour tout le temps que nous avons cordialement passé ensemble.*

*Enfin, nous remercions particulièrement nos épouses Saley Djamila Sani et Saley Assiatou Mamane, pour le réconfort moral à distance, et pour avoir encadré nos enfants pendant notre absence.*

## **Liste des Sigles et Abréviations**

**CONFESJES** : Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports ayant en partage le Français

**CNPN** : Conseil National de la Jeunesse du Niger

**DPG**: Déclaration de la Politique Générale du Gouvernement

**DRJS/C**: Direction régionale de la Jeunesse des Sports et de la Culture

**INJS/C** : Institut National de la Jeunesse des Sports et de la Culture

**INSEPS** Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport

**INS**: **Institut** National de la Statistique

**MJS/C** : Ministère de la Jeunesse des Sports et de la Culture

**P D C** : Plan de Développement Communal

**PDES** : Plan de Développement Economique et Social

**PTF** : Partenaires Techniques et Financiers

**P N J** : Politique Nationale de Jeunesse

**PSS**: Plan Stratégique Sectoriel

**ONG** : Organisation. Non Gouvernementale

**ONU** : Organisation des Nations Unies

**RGP/ H** : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

**UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

**T I C** : Technologie de l'Information et de la Communication

### Liste des tableaux et Figures

<b>Tableaux</b>	<b>Titres</b>	<b>Pages</b>
Tableau N°1 :	Délimitation du champ d'étude	15
Tableau N°2	Effectifs des personnes enquêtés	38
Tableau N° 3	Compara ison des indicateurs démographiques entre la ville de Maradi et sur le plan national	46
Tableau N°4	Nombre de centres de jeunes par quartier	.47
Tableau N°5	Caractéristiques physiques des centres de jeunes.	43
Tableau N° 6 :	Répartition des réponses des élus locaux et les agents MJS/C par rapport à l'état actuel des centres de jeunes.	54
Tableau N°7	Réponses sur les dispositifs législatifs, réglementaires et institutionnels	56
Tableau N°8	Répartition des enquêtés selon le sexe, les catégories d'âge, la situation matrimoniale, le niveau d'instruction et la profession.	61
Tableau N° 9	Caractéristiques des enquêtés	62
Tableau N° 10	Répartition des réponses des jeunes sur le choix des activités	63
Tableau N°11	Répartition des réponses des jeunes sur le choix de s'équipements	65
Tableau N°12	Répartition de choix des élus locaux selon le choix de mode de gestion des centres	67
Tableau n° 13	Répartition de choix des Agents du MJS/C selon le mode de gestion des centres	67
Tableau N°14	Répartition de choix des jeunes selon le mode de gestion des centres	67
Tableau n° 15	Total cumul de choix des élus locaux, agents du MJS/C et des jeunes selon le mode de gestion des centres	68
<b>FIGURES</b>	<b>Titres</b>	<b>Pages</b>
Figure N°1	Exemples des Photos de centres	14
Figure N°2	Photo de la réunion de discussion avec les membres du CNJN	28
Figure N° 3	Carte illustratif de redécoupage administratif de la ville de Maradi	37
Figure N°4	Photos des centres de jeunes de la ville de Maradi	41
Figure N°5	Exemple de transaction sur les centres de jeunes de Maradi	60
Figure N°6	Exemple de type d'équipement à installer dans les centres de jeunes	70

## Introduction

Le Niger est l'un des pays de la sous région ouest africaine qui a construit beaucoup d'infrastructures sportives, culturelles et socio-éducatives au profit de la jeunesse. Cependant, la plupart de ces infrastructures sont actuellement en très mauvais état. Elles sont visiblement et complètement dégradées dans beaucoup des localités du pays. C'est le cas actuel des centres de jeunes de la ville de Maradi, objet de cette étude monographique. En effet, au moment où la population jeune évolue à un rythme de plus en plus important, ces centres se trouvent aujourd'hui dans un état de délabrement total. Pourtant, ils faisaient autrefois, la fierté de toute la Nation nigérienne.

Au regard de ce qui précède, la question des infrastructures socio-éducatives des jeunes constitue donc un sujet de préoccupations tant au niveau du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture (MJS/C) qu'au niveau des collectivités locales. C'est pourquoi dans le cadre de l'élaboration de notre monographie, nous essayerons d'aborder ce thème intitulé « **Contribution pour la Redynamisation des infrastructures socio-éducatives des jeunes dans les collectivités locales du Niger : cas des centres de jeunes (ex foyers de samaria) de la ville de Maradi.** ».

En plus de cette problématique de dégradation des infrastructures socio-éducatives de jeunes, nous avons fait un autre constat qui est le suivant : la ville de Maradi est confrontée actuellement à une insuffisance notoire d'infrastructures servant des lieux d'épanouissement des jeunes. A titre d'illustration, nous constatons, chaque soir, les jeunes occupent les artères des rues et prennent les risques de jouer au football. Malgré cette situation, les schémas directeurs d'aménagement des villes, ne prévoient pas suffisamment d'espaces réservés à la construction de nouvelles infrastructures pouvant servir de lieux d'encadrement, d'insertion et des jeux en vue d'un meilleur épanouissement de ces jeunes. Si la réserve foncière pouvant servir d'aires de jeux constitue un problème, nous avons la ferme conviction que la redynamisation des centres des jeunes existants, à travers les actions de réhabilitation, d'aménagement ou de réfection pourraient, entre autres solutions, améliorer la qualité de vie de jeunes dans les quartiers.

La présente étude monographique guiderait donc les élus locaux à faire de la question des infrastructures socio-éducatives de jeunes une priorité dans la gestion des affaires locales. Pour ce faire, nous essayerons de faire un état des lieux de ces centres de jeunes, en identifiant leurs caractéristiques physiques, les activités qui y sont menées, les types

d'équipements existants, les différents problèmes de fonctionnement, d'animation, de fréquentation ainsi que les attentes des jeunes par rapport à ces centres. Ensuite, en fonction des attentes identifiées, nous proposerons quelques pistes de solutions ou des stratégies alternatives de redynamisation de ces centres. A la fin nous ferons quelques recommandations à l'endroit des autorités étatiques nationales et locales et auprès des partenaires techniques et financiers (PTF).

Notre méthodologie sera basée sur la démarche qualitative et quantitative en vue de collecter les informations sur le terrain. Nous utiliserons, entre autres, l'observation, l'entretien, le questionnaire et la technique documentaire pour la collecte des données. Nous approcherons les élus locaux (les maires et les conseillers), les agents du Ministère en charge de la jeunesse, les chefs de quartiers, les exploitants des centres et les jeunes des différents quartiers de la ville âgés de 15 à 35 ans. Ces acteurs constitueront donc nos groupes cibles dans la recherche des informations sur le terrain. La collecte des données statistiques complémentaires s'effectuera avec les services techniques nationaux, déconcentrés ainsi qu'auprès des personnes ressources.

Il importe de souligner que nous n'avons aucune prétention de généraliser les résultats de ce travail à n'importe quel milieu. Car chaque milieu a ses spécificités, sa culture et ses réalités propres. Comme l'a si bien souligné Northrop Fsc, la science ne commence pas avec des faits et des hypothèses mais avec un problème spécifique. Nous n'avons ni la prétention de donner une valeur hautement scientifique à ce travail. Il s'agit d'une étude descriptive de la réalité sur les centres, telle qu'elle se présente. A la lumière de cette étude descriptive, nous essayerons de donner quelques pistes pour une amélioration de la situation. Le plan du travail est ainsi structuré en trois grandes parties dont chacune sera composée de deux chapitres :

La première partie présentera le Cadre théorique et méthodologique. Elle comporte un premier chapitre intitulé **Cadre théorique** et un second chapitre qui portera sur la **Méthodologie**.

La deuxième partie présentera le Champ d'observation et comportera un chapitre intitulé **Aperçu sur le Niger** et un autre chapitre qui présentera le **Milieu d'étude**.

Enfin la troisième partie présentera les résultats, les perspectives et les recommandations. Cette partie comportera un chapitre intitulé **Présentation, analyse et interprétation des résultats** et un deuxième chapitre portant sur les **orientations, les perspectives et les recommandations**.

## **PREMIERE PARTIE**

### **CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE**

# CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE

## 1.1 Contexte :

A l'instar des autres pays de la sous région ouest africaine, le Niger a opté pour un système de décentralisation en vue de mieux prendre en compte les préoccupations des populations à la base, en particulier celles des jeunes. Ce système a pris un tournant décisif avec les élections municipales de 2004 et celles de 2011, installant des élus locaux au niveau des entités décentralisées. Suite à ces élections, le Niger compte aujourd'hui 266 communes effectivement installées sur l'ensemble du territoire national dont 52 urbaines et 214 communes rurales. Tout un ensemble de lois et de décrets d'application définissent l'organisation et le fonctionnement de ces entités décentralisées.

A ce titre, la loi N°2002-013 du 11 juin 2002, portant transfert des compétences aux régions, aux départements et aux communes a été adoptée<sup>1</sup>. Conformément à l'esprit de cette loi, le domaine de la jeunesse, des sports, de la culture et des loisirs fait partie des compétences transférées. Cette loi responsabilise ainsi les élus locaux dans la construction, l'équipement et la gestion des infrastructures socio-éducatives des jeunes, implantées sur leur territoire respectif. Cependant, malgré l'adoption de la loi ci-dessus indiquée, force est de constater que les centres de jeunes se détériorent de plus en plus dans les collectivités locales. Pour anticiper sur les aspects de notre problématique, nous disons que ces centres sont aujourd'hui confrontés à des multiples difficultés de fonctionnement. Ils sont dépourvus de matériels, d'équipements, du personnel d'animation et de structures de gestion. Dans ce contexte, il paraît donc très difficile de mettre en œuvre convenablement une Politique nationale ou locale de jeunesse.

Toutefois la Politique nationale en matière de jeunesse a déjà été élaborée depuis 1998 et révisée en 2011 dont l'objectif est de: « *Faire de la jeunesse nigérienne, une jeunesse émancipée, responsable et pilier essentiel du développement économique et social durable et de réduction de la pauvreté. Cette Politique vise également à rendre la jeunesse apte à impulser le développement du pays d'ici l'horizon 2024*<sup>2</sup> ». Dans le même ordre d'idées, le Ministère en charge de la jeunesse a élaboré en 2012 un Plan Stratégique Sectoriel

---

<sup>1</sup> Recueil des textes sur la décentralisation au Niger 2eme édition 2009

<sup>2</sup> La Politique Nationale de la jeunesse révisée et adoptée en 2011

(PSS) de mise en œuvre de cette Politique. Ce plan réserve ainsi une place de choix à la question des infrastructures socio-éducatives des jeunes. Car il est dit clairement dans ce plan que l'Etat vise à « *accroître la fréquentation des infrastructures par les jeunes filles et les garçons*<sup>3</sup> ». Mais le contexte actuel de dégradation des infrastructures de jeunesse constitue aujourd'hui une contrainte ou un obstacle à l'atteinte de l'objectif que l'Etat s'est fixé. D'où, l'impérieuse nécessité de proposer une stratégie alternative de redynamisation de ces infrastructures de jeunesse. Mais cette stratégie pourrait être conjuguée avec le renforcement des capacités des agents du MJS/C en matière de gestion et d'administration des infrastructures.

## 1.2 Constat

En 1974, le Niger comptait environ 800 foyers de samaria que le MJS/C appelle aujourd'hui centres de jeunes. La plus grande majorité de ces derniers ont été construits entre 1974 à 1990. Par coïncidence c'est en 1974 que l'actuel Ministère en charge de la jeunesse a été créé, plus précisément le 22 avril 1974. Aujourd'hui suivant notre constat, mieux encore selon les statistiques de ce Ministère, sur les 800 foyers de samaria évoqués ci-haut, il ne reste qu'environ 175 qui sont répartis sur l'ensemble du Territoire National, soit une disparition de plus des ¾ de centres. En plus de cette régression du nombre, la plus grande majorité des centres sont dans une situation de vétusté totale. Avec l'avènement de la décentralisation, ils ont été rétrocédés aux collectivités locales, suite à l'adoption de la loi N°2002-013 du 11 juin 2002, portant transfert des compétences. Malgré ce transfert, il ya de cela plus d'une décennie, sans risque de nous tromper, nous pouvons dire aujourd'hui que ces centres ne font pas l'objet d'une grande attention dans les collectivités locales.

Il faut remarquer qu'en tant que Chef de service Jeunesse et Sport de la Commune urbaine Maradi, les responsabilités que nous avons occupées nous avaient permis d'initier en 2010, une opération visant à rénover un des centres de jeunes; celui du quartier Nouveau Carré. Si nous n'étions pas reçus au concours d'entrée à l'INSEPS, nous serions déterminés à étendre l'initiative vers les autres quartiers. Toutefois, cette étude monographique est une manière de continuer l'œuvre que nous avons entamée. Les photos

---

<sup>3</sup> Plan Stratégique de mise en œuvre de politique de jeunesse.

ci-dessous à gauche et à droite illustrent un centre de jeune dégradé et celui se situant à droite est celui qui est en cours de rénovation. C'est un exemple de centre dont nous avons initié l'opération de la rénovation en 2010 lorsque nous étions Chef de service Jeunesse et Sports de la commune Urbaine Maradi I.

**Figure n°1 : Exemple des photos de centres de jeunes.**



Centre de jeunes du quartier Limantchi dégradé



centre du quartier Nouveau Carré en cours rénovation.

### **1.3 Intérêt de l'étude.**

L'intérêt de la présente étude, c'est d'apporter un éclairage et une prise de conscience sur la situation de centres de jeunes de la ville de Maradi. Une autre portée c'est que l'étude attire l'attention des autorités locales afin qu'elles investissent dans ces centres pour les années à venir. L'étude va donc contribuer à la transformation, à la valorisation et à l'utilisation de ces centres par les jeunes. A l'avenir ils constitueront ainsi un cadre de promotion des activités socio-éducatives et socio-économiques de jeunes. Remettre les centres en état de fonctionnement suppose donc qu'ils pourraient servir des lieux d'accompagnement des jeunes en situation de difficultés sociales, des jeunes non scolarisés et déscolarisés. Ce qui permettra la promotion d'une éducation non formelle.

Aujourd'hui encore, malgré le rôle que jouent les jeunes dans le processus de la décentralisation, ils ne disposent pas actuellement des espaces suffisants de dialogue, d'épanouissement, de créativité et de réunions. Par conséquent, la redynamisation des centres constituerait une opportunité pour les jeunes. En effet, cela pourrait leur permettre de mener à bien leurs missions, surtout quand on sait que les démembrements de l'organe élu du Conseil National de la Jeunesse du Niger (CNJN) au niveau des communes souffrent du manque de sièges pour se réunir. Dans ce sens, la redynamisation de ces centres pourraient aussi être une opportunité d'apprentissage de la démocratie à la base, chose combien importante pour le pays. Par exemple ces centres pourraient être des

espaces d'échanges d'idées et de prises de décisions pour les membres du Conseil Communal de la Jeunesse.

En outre, une fois redynamisés, ces centres pourraient être des vrais bijoux pour les collectivités locales. Ils serviraient des cadres d'hébergement des jeunes lors des manifestations des grands événements locaux et nationaux. Et s'ils sont aussi bien gérés et utilisés et de façon rationnelle, ils pourraient être des sources de revenus ou de recettes additionnelles pour les communes. Par ailleurs, selon notre étude, le Ministère en charge de la jeunesse est en train d'entreprendre des initiatives pour mettre en œuvre un projet de « maillage territorial des centres de jeunes » avec l'appui financier de l'Ambassade de France. Ce projet cadre parfaitement avec notre souci de voir toutes les collectivités du Niger se doter avec au moins un centre de jeunes. Nous pensons que les quelques pistes de réflexions et des recommandations issues de ce travail puissent servir à ce projet combien important pour notre pays.

#### **1.4 Délimitation du champ d'étude**

Nous avons circonscrit ce travail suivant le tableau ci-après : Ce tableau suivant indique le lieu, l'objet, les groupes cibles et les différentes méthodes que nous avons utilisées pour mener l'enquête du terrain.

**Tableau N°1 : Délimitation du champ d'étude**

<b>Thème :</b>	Contribution pour la redynamisation des infrastructures socio-éducatives des jeunes dans les collectivités locales du Niger : cas de centres de jeunes (foyers d'ex samaria) de la ville de Maradi.
<b>Pays :</b>	Niger
<b>Objet :</b>	Centres de jeunes (foyers de samaria)
<b>Localité :</b>	Ville de Maradi
<b>Les groupes cibles</b>	Les jeunes de 15 à 35 ans, les Membres du CNJN, les élus locaux (Maires et conseillers, les exploitants des foyers, les agents du Ministère de la jeunesse, des sports et de la culture (MJS/C)
<b>Méthodologie :</b>	Observation
	Entretien,
	Questionnaire.
	Recherche documentaire

## 1.5 Définition des termes de référence

La définition des termes clés du sujet est une étape indispensable de la recherche et qui permet de comprendre ou d'élucider davantage le sujet. Nous allons essayer de donner donc des significations aux termes du ci-après :

« **Jeunes** » Pour la Charte nigérienne et la Charte Africaine de la jeunesse, le terme « jeunes » se définit comme « les individus dont la tranche d'âge se situe entre 15 et 35 ans ». Cependant certaines Institutions internationales ont des points de vue plus ou moins divergents sur cette définition fondée sur le critère d'âge. Car pour l'Organisation des Nations Unies (ONU), c'est la tranche d'âge des individus qui se situe entre 15 et 24 ans. Tandis que la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports ayant en partage le français (CONFEJES) retient la tranche d'âge entre 16 à 30 ans.

Comme on peut le constater, il est donc très difficile de donner une définition précise du terme « **jeunes** », d'autant plus qu'il ya plusieurs facteurs dont il faut aussi en tenir compte dans sa définition. Ce sont entre autres les facteurs biologiques et les facteurs socioculturels. En effet, chaque société peut avoir une conception propre sur ce terme. Par exemple dans certains pays la jeunesse commence à 12 ou 13 ans, alors que dans d'autres pays, elle commence à 14 ans ou 15 ans. Un jeune rural d'une vingtaine d'année, marié et chargé de famille peut être considéré comme un adulte, alors que qu'un étudiant célibataire poursuivant ses études jusqu'à 30 ans peut être considéré comme un jeune<sup>4</sup>.

« **Collectivité locale** » : Ce concept peut signifier une portion du territoire sur laquelle vit une partie de la population à laquelle l'Etat a transféré une partie de ses compétences. Toutefois comme le premier terme, le concept « collectivité locale » peut aussi avoir plusieurs significations. Il peut signifier dans le cas précis de la ville de Maradi, une commune à statut particulier appelée ville<sup>5</sup>. Du point de vue organisationnel, une

---

<sup>4</sup> Document CONFEJES /C .R/XXVI-022 : Réhabilitation et dynamisation des Maisons de jeunes, Propositions des Modules de formations à la vie Associative

<sup>5</sup> Ordonnance n°2010-56 du 17 septembre 2010 portant « érection des communautés urbaines de Niamey, Maradi, Tahoua et Zinder en communes à statut particulier ou villes et les communes les composant en arrondissements

collectivité locale comprend un Conseil Municipal en tant qu'organe de décision, un bureau Municipal (le Maire et ses adjoints) en tant que organe exécutif et des services Municipaux (le secrétaire général, le secrétaire municipal, le receveur municipal etc ) qui assistent le Maire dans ses fonctions. Du point de vue socio- économique, la collectivité locale peut être définie comme un espace géographique, économique, social et culturel qu'une population bien déterminée partage en commun.

Cependant, il ya lieu de distinguer une collectivité rurale et une collectivité urbaine : Pour la collectivité rurale, elle ne dépasse pas au maximum 5000 habitants, elle est composée d'un certain nombre des villages, des tribus ou groupements. Les activités dominantes relèvent surtout du secteur primaire. Tandis que la collectivité urbaine est composée des quartiers dépassant un minimum de 10.000 habitants et dont les activités relèvent surtout du secteur tertiaire<sup>6</sup>. Toutefois il importe de souligner que toutes ces différentes significations tiennent compte du contexte nigérien de la décentralisation.

« **Infrastructures socio-éducatives des jeunes** » : Selon le dictionnaire Larousse de la langue Française (1993), infrastructure signifie « ensemble des travaux relatifs à des ouvrages de base (route, voie ferrée etc). Ici également, le terme à plusieurs connotations. Pour le cas de notre étude, le terme signifie les lieux permanents de rassemblement, des milieux accueillants, accessibles aux jeunes où s'exercent les activités socio-éducatives, économiques, de formation, d'éducation, de sensibilisation, des prestations culturelles ou de divertissement des jeunes. Il se réfère aux notions de : maisons de la culture, bibliothèques, l'amphithéâtre, musées, auberges de jeunesse, aux Foyers de samaria ou centres de jeunes

**Centres de jeunes** : Il s'agit d'un exemple de type d'infrastructures. Au Niger, certains les appellent foyers de jeunes, d'autres les appellent foyers de samaria ou « maisons de samaria ». Cependant, dans le contexte actuel de la décentralisation, ils sont considérés comme des services administratifs publics locaux. Ce sont les anciennes maisons de samaria qui ont été érigées en centres de jeunes suivant l'Arrêté N°00034/ MJS/JF/MID du 20 septembre 2005, portant statut type de service public administratif local ( joint en annexe). Depuis cette disposition réglementaire, le MJS/C les avait baptisés « centres de

---

<sup>6</sup> Module de formation en gouvernance locale élaboré par l'ONG Tatali février 2008

jeunes ». C'est pourquoi nous utilisons cette appellation de centres de jeunes en lieu et place des « foyers de samaria ».

Le terme « **Redynamisation** » : C'est l'action de redynamiser quelque chose, selon le dictionnaire Robert. Dans le cadre de notre travail, le terme peut avoir aussi le sens de revaloriser ou de transformer les centres de jeunes pour une utilité publique. Nous entendons insuffler une nouvelle dynamique à ces centres à fin de les rendre fonctionnels. Ainsi, la redynamisation des infrastructures socio-éducatives de jeunes, telle que nous la concevons se définit « comme un processus dynamique de réhabilitation, de l'équipement, de la mise en place des structures de gestion et d'animation avec la participation active des tous les acteurs l'Etat, les élus locaux, les partenaires techniques et financiers et les jeunes ».

### 1.6 Revue de la littérature

Ainsi, après cet éclairage dans les significations des termes, nous allons voir les travaux avancés en rapport avec ce sujet. Dans le cadre de la recherche documentaire, nous avons consulté les documents de nature différente : ouvrages généraux, les rapports d'études et des séminaires, les journaux, les périodiques, quelques mémoires et monographies et les textes officiels (lois, décrets règlements). Certains documents, nous les avons consultés dans les bibliothèques, les centres de documentations, les archives nationales, les services de la statistique tandis que d'autres avec les personnes ressources au Sénégal et au Niger.

Ainsi pour connaître l'histoire de centres de jeunes, nous avons concilié la recherche documentaire et l'entretien avec des personnes ressources. Car les livres sont certes sources d'informations, mais les vieux en Afrique ont encore leur place dans la transmission des connaissances importantes au même titre que le livre. Et nous sommes convaincus qu'en Afrique, pour paraphraser Amadou Hampaté Ba, le vieillard qui meurt est comme une bibliothèque qui brûle. Nous nous sommes donc entretenus avec le vieux retraité, M. Marounfa Soumana, Inspecteur de la jeunesse et des sports, ancien Secrétaire Général du MJS/C du Niger et ancien directeur du programme Jeunesse à la CONFEJES. Fort de ses expériences, ce vieux nous a fait le récit oral sur l'origine de la création des centres au Niger. Il dit « *A l'origine, ces centres ont été conçus dans l'esprit de servir de lieu d'hébergement lors de regroupement et rencontres des jeunes, pour faire des*

*entraînements des troupes devant participer aux grands rendez vous des jeunes ( Semaine de la jeunesse, Festival de la jeunesse) et enfin pour faire de l'animation de proximité ».*

L'histoire de ces centres débute donc en 1974, date à partir de laquelle le « Mouvement National de samaria <sup>7</sup> » a fait de la jeunesse nigérienne, une jeunesse citoyenne, productive, coopérative, et responsable. Parce que cette jeunesse était mobilisée à l'époque en vue de participer aux actions de développement notamment sous l'impulsion du feu le Président Seyni Kountché, paix à son âme. Nous lui rendons cet hommage pour les raisons ci-après : Le « mouvement de samaria » sous sa conduite a joué un rôle extrêmement déterminant dans le développement de notre pays. Par exemple ce mouvement a contribué au renforcement de l'unité nationale, à la préparation des jeunes à avoir un esprit patriotique et civique, aux respects des valeurs sociales (fraternité et solidarité). Ce mouvement a contribué aussi et surtout à la formation, à l'information, à l'éducation et à la socialisation des jeunes. Ensuite d'autres expériences salutaires ont été menées dans le pays. Car Les jeunes ont collectivement mené des activités d'intérêt général, d'entraide, de solidarité dans presque tous les villages et quartiers du Niger. Ils ont fait des réalisations portant sur les cultures des champs collectifs, les constructions de classes, le fonçage des puits, la plantation d'arbres, les opérations de salubrité publique, en plus de renforcement des liens sociaux à travers plusieurs festivals nationaux de jeunesse organisés dans le pays. D'ailleurs, c'est même à l'occasion de ces types d'activités que les « centres de jeunes » que nous étudions aujourd'hui ont été construits. Selon notre investigation sur le terrain, les actions initiées au temps de samaria restent encore gravés dans la mémoire collective des nigériens. Car beaucoup de personnes souhaitent que ces actions, compte tenu de leur engouement et de leur importance puissent être réhabilitées au Niger.

Depuis la création du Ministère en charge de la jeunesse en 1974, les autorités politiques ne cessent d'afficher leur volonté à prendre en compte les préoccupations des jeunes. C'est ainsi qu'au niveau du MJS/C, trois directions ont été créées dans le but de coordonner les questions de jeunesse notamment dans le domaine de la vie associative, des activités socio-éducatives et de l'insertion socio-économique des jeunes. Depuis la Conférence Nationale souveraine, tenue du 29 juillet au 3 novembre 1991 et qui a ouvert

---

<sup>7</sup> C'est un Mouvement de jeunesse connu sous le nom de Mouvement National de samaria

la porte au multipartisme et au processus démocratique, les jeunes sentent de plus en plus l'intérêt de se regrouper en associations ou en mouvements associatifs pour mener leurs actions. A travers ces mouvements associatifs, ils expriment leurs aspirations et participent de plus en plus aux débats publics. C'est pourquoi au lendemain de cette Conférence nationale, et avec la diversification et la floraison des mouvements associatifs des jeunes, les autorités politiques qui se sont succédé ont senti la nécessité de mener des actions en faveur de la jeunesse nigérienne. Ainsi parmi les actions réalisées, nous citons entre autres :

- l'organisation d'une enquête sur les besoins et aspirations des jeunes en 1992-1993.
- la définition d'un plan d'actions en faveur des jeunes en 1997,
- l'élaboration et l'adoption d'une Charte Nationale de la jeunesse par décret n° 98-085 du 06 Avril 1998
- l'élaboration et l'adoption d'une Politique de jeunesse en 1998, sa révision et son adoption est intervenue récemment par décret N°2011-0099/PCSRD/MJS du 17 février 2011 ainsi que son Plan Stratégique Sectoriel de mise en œuvre (PSS 2011 – 2015)
- la mise en place du premier Conseil National de Jeunesse du Niger (CNJN) en 2006
- la ratification de la Charte africaine de la jeunesse en 2008

Les dispositions de la Charte nigérienne de la jeunesse, plus précisément l'article 37 stipule que le CNJN doit être « *un organe associatif autonome, démocratique, apolitique, non confessionnel, indépendant du pouvoir public, regroupant en son sein les représentants des Associations, Mouvements et Institutions de jeunesse* <sup>8</sup> ». Il est une structure fédératrice de concertation, d'expression et de dialogue entre les jeunes du niveau communal jusqu'au niveau national. Il a pour missions de réfléchir sur des questions relatives à la jeunesse et de faire des propositions à l'intention des autorités compétentes. En outre l'élaboration et l'adoption de la Politique et de la Charte de la jeunesse depuis 1998, a constitué un pas en avant dans la prise en compte des questions des infrastructures de jeunesse. L'article 39 alinéa 2 de la ladite Charte stipule que « *les Associations, Mouvements, Institutions de jeunesse, l'Etat, les collectivités territoriales et toutes personnes physiques ou morales peuvent concourir à la mise en place des infrastructures* ». Cependant, dans la réalité, cette Charte est ignorée par la grande

---

<sup>8</sup> Charte Nigérienne de Jeunesse

majorité des élus locaux. Elle n'a pas été suffisamment vulgarisée dans les collectivités locales.

Par ailleurs, la question des infrastructures de jeunesse constitue un sujet de débats, tant au plan national qu'international. En effet, en 1994, suite à un constat de dégradation des infrastructures de jeunesse dans les pays membres, la CONFEJES a encouragé leur redynamisation de ces infrastructures. A titre illustratif, en 1998, elle a appuyé l'Etat du Niger dans la réhabilitation du centre de jeunes Jangorzo de Niamey (l'ex foyer de Samaria). Mais celui-ci est jusque là confronté à des difficultés d'ordres matériels et financiers. La CONFEJES aussi a organisé une réunion des experts du 27 Mars au 1<sup>er</sup> Aout 1995 à Dakar, en vue de débattre sur cette question des infrastructures de jeunesse. Il ressort de cette réunion que la question de redynamisation des infrastructures peut être perçue sous 4 angles à savoir : de la mobilisation, de l'orientation, de la formation et de l'insertion des jeunes<sup>9</sup>. Ainsi selon la CONFEJES « *L'angle de mobilisation renvoie à un processus dynamique de mouvance sociale et de participation des populations. L'angle de l'orientation se rapporte à donner une direction déterminée en fonction de besoins, des attentes ou des aspirations des jeunes. L'angle de la formation renvoie à des compétences techniques de l'animateur gestionnaire. Et enfin l'angle d'insertion des jeunes renvoie à un processus continu qui englobe tous les aspects de la vie des jeunes (social, associatif, sportif, et économique)* ». A travers cette vision de la CONFEJES, nous disons que les centres de jeunes peuvent avoir la connotation de tremplin à l'insertion socio-économique et professionnelle des jeunes. Ils peuvent être des lieux d'acquisition du savoir et du savoir être, des lieux d'écoute, d'information, d'appui conseil et de « porte d'accès » aux jeunes afin de pouvoir atteindre leurs objectifs personnels. Cependant, pour accomplir ces missions, il faudrait réunir des compétences diverses à acquérir notamment dans le domaine de la dynamique de groupes, de la comptabilité, de l'administration, de la technique d'élaboration des projets, de l'entretien et de la maintenance des infrastructures et équipements ainsi que de la gestion du personnel. En 2009 encore au Burundi, plus précisément à Bujumbura, la CONFEJES a organisé sa 33<sup>eme</sup> session<sup>10</sup>. A l'issue de cette Conférence, il est apparu une thématique de la gestion de centres de jeunes. Car il a été clairement souligné que « *dans le contexte actuel de la décentralisation, les*

---

<sup>9</sup> Document CONFEJES /C .R/XXVI-022 : Réhabilitation et dynamisation des Maisons de jeunes, Propositions des Modules de formations à la vie Associative

<sup>10</sup> Déclaration de Bujumbura lors de la 33<sup>eme</sup> Conférence de la CONFEJES en 2009 ;

*infrastructures de jeunesse ont une obligation de devenir des centres de vie et d'échanges où la formation doit côtoyer l'information ».*

Au plan national, en prélude des jeux de la Francophonie, en 2002, le MJS/C a mené une étude institutionnelle et socio-économique, de rénovation, de réhabilitation et de rééquipement des centres de jeunes de la communauté urbaine de Niamey. Cette étude a été faite dans le but de faire de centres de jeunes le cadre organisationnel d'accueil, d'expression, de regroupement et d'hébergement des jeunes nigériens, pendant les manifestations des jeux de la Francophonie que le Niger a eu à abriter en 2005. Et selon les conclusions de cette étude, la Communauté urbaine de Niamey à l'époque disposait de 32 centres de jeunes dont 12 seulement étaient considérés comme opérationnels. C'est ainsi que parmi ces 12 centres, 6 ont été rénovés en 2005 grâce à l'appui de la coopération Canadienne. Les centres qui ont fait l'objet de cette rénovation à Niamey sont :

- le centre de jeunes Jangorzo, rénové en 1998 ;
- le centre de jeunes Bjibo Kabou renové en 2005 (Arrondissement Communal Niamey1) ;
- le centre d'activités socio-éducatives de jeunes de Talagué, ancien foyer de samaria rénové en 2005 ;
- le centre de jeunes Karadgé, ancien foyer de samaria rénové en 2005 ;
- le centre Lacouroussou érigé en centre de jeunes en 2005,
- le centre de Kalley sud, inauguré le 22 décembre 2005 transformé en guichet unique d'information et de documentation des jeunes par arrêté N°008 /MJS/JF/DJASE du 7 février 2006, devenu par la suite centre National d'information et de documentation Jeunesse (CNIDJ).

A partir de cette rénovation, les centres de jeunes étaient considérés comme des établissements d'éducation extrascolaire et d'animation des jeunes. Ils étaient devenus des pôles d'attraction de jeunes, aidant ces derniers à s'affirmer et à s'insérer socialement. Cependant, même s'ils ont été rénovés, il existait à cet instant un vide juridique quant à la manière dont ils devaient fonctionner. Pour combler ce vide juridique existant, le MJS/C a créé un comité ad hoc multisectoriel d'élaboration d'un Statut Type provisoire devant régir la gestion de ces centres. Ainsi du 28 au 29 octobre 2003, un atelier de validation du projet de Statut a été organisé à Niamey. A partir de cet atelier de validation, le Ministère en charge de la jeunesse avait pris l'Arrêté N° 00034/ MJS/JF/MID du 20 septembre 2005

(cf en annexe). Avec cette disposition réglementaire qui érige désormais les anciens foyers de Samaria en centres de jeunes ayant le Statut de service public administratif local. C'est cette disposition qui détermine actuellement les missions, le fonctionnement et les attributions des structures responsables de gestion des centres.

### **1.7 Problématique**

L'Etat a consenti d'énormes efforts dans la construction d'infrastructures socio-éducatives, sportives et culturelles. A titre illustratif, nous pouvons citer : les 800 centres de jeunes évoqués tantôt, 42 maisons de la culture, 25 foyers féminins, 18 centres d'écoute dotés des postes TV, un stade national, 8 stades régionaux de normes internationales, une Académie des arts martiaux, un Palais de sports, un Palais de Congrès, L'INJS/C, le Musée national, la Piscine Olympique, 8 arènes de jeux traditionnels, trois (3) centres culturels, et des centres de collecte des objets etc ( Source : service statistique du Ministère de la Jeunesse, des sports et de la Culture). Avec cet important dispositif d'infrastructures socio-éducatives, sportives et culturelles, l'Etat avait les moyens de traduire en actes concrets une véritable politique de promotion de sa jeunesse.

Malheureusement aujourd'hui, force est de constater que certaines infrastructures n'existent que du nom. C'est le cas de la plupart de 175 centres de jeunes repartis sur 266 communes du Niger. Au regard du nombre des communes, nous pouvons dire qu'ils sont même insuffisants et mal répartis dans les collectivités locales. Car certaines communes sont mieux dotées que d'autres tandis qu'il existe des communes qui n'en disposent pas. Comme on peut le constater aujourd'hui, même ceux qui sont dans un état acceptable ou qui font l'objet de rénovation ne fonctionnent pas convenablement à cause de l'insuffisance des moyens matériels financiers et humains. Ils sont confrontés à beaucoup de difficultés qui entravent leur fonctionnement, si ce n'est pas un arrêt total des activités. Ceux là mêmes qui sont dans un état passable, les chefs de quartiers perçoivent des recettes à travers des locations des chambres à des tierces personnes ou à des structures au détriment des collectivités locales. Malgré les recettes qu'ils perçoivent, les chefs de quartiers ne sont pas en mesure d'assurer un minimum d'entretien et de sécurité. Certains centres sont abandonnés, d'autres sont devenus des terrains vagues après l'effondrement des locaux ou des murs de clôture. Les conséquences qui en découlent, certains centres sont même délaissés. Ils ne disposent d'aucune prise en charge. Par exemple certains centres ne disposent ni d'eau, ni d'électricité, ni de gestionnaire, ni d'animateur ; Bref, Ils

constituent pour la plupart des maisons vides qui ne sont ni aménagées, ni sécurisées, ni entretenues. Ils sont délabrés, sans aucun équipement.

D'aucuns auraient cru que la rétrocession des centres aux collectivités locales allait être une opportunité pour leur redynamisation. Malheureusement nous pouvons même dire que cette loi de transfert de compétences a créé une situation d'ambiguïté quant à l'utilisation, l'entretien et la répartition des responsabilités entre l'Etat et les collectivités locales sur ces centres. Les autorités municipales sont responsabilisées pour les réhabiliter, les équiper et les entretenir conformément à l'esprit de loi de transfert de compétences. Mais, tout laisse à croire que jusqu'à présent les élus locaux pensent qu'il appartient à l'Etat la responsabilité d'investir dans ce sens. Peut être c'est la raison pour laquelle certains responsables locaux n'accordent pas assez de crédit à ces centres et ils n'y exercent pas un contrôle rigoureux. Aujourd'hui certains centres font même l'objet de convoitise de la part des spéculateurs fonciers sous le prétexte que « la nature a horreur du vide ». D'autres centres pourraient même faire l'objet de vente à des particuliers. Cette convoitise des spéculateurs a favorisé même de nombreux conflits entre les autorités municipales et les jeunes qui ne souhaitent pas voir leurs aires de jeux parcellés. Tandis que certains centres font l'objet de litiges entre les collectivités locales et les particuliers à propos du terrain où les centres sont construits. Aujourd'hui certains dossiers sont même devant les tribunaux. Il importe de dire qu'à travers cette situation, nous n'avons aucune prétention de critiquer ou de vexer quelqu'un, mais nous décrivons simplement les problèmes constatés sur le terrain. Nous décrivons la situation dans le but de remédier la situation en proposant des pistes des solutions. Parfois, nous nous arrêtons un tant soit peu pour poser quelques questions. Pourquoi ces centres ne sont pas vraiment pris en charge dans les budgets de fonctionnement des collectivités locales, ni par l'investissement de l'Etat ? Est-ce-que ces centres, une fois rénovés ne peuvent-ils pas répondre aux attentes et aux besoins spécifiques actuels des jeunes ? Ces centres ne pourraient- t-ils pas constituer un cadre de mise en œuvre du plan stratégique sectoriel de la Politique nationale de la jeunesse ?

En plus de toute cette problématique liée à la question des infrastructures de jeunesse, il manque des cadres spécialisés en matière d'administration et de gestion des infrastructures au niveau du Ministère en charge de la jeunesse, ni encore une direction nationale qui est chargée de la conception, de la planification, de la coordination, de la supervision et d'identification des besoins du pays en matière de construction des nouvelles infrastructures de jeunesse face à l'évolution de la population jeune du pays .

## 1.8 Question de recherche

La problématique que nous avons décrite nous pousse à poser une et une seule question centrale de recherche : **Comment faire pour redynamiser les centres de jeunes à fin qu'ils puissent contribuer à mise en œuvre de la Politique nationale et Locale de jeunesse au Niger ?**

## 1.9 Objectifs

### **Objectif principal :**

Le travail vise à contribuer à la recherche de l'amélioration de la situation des centres de jeunes se trouvant dans les collectivités locales du pays, en particulier ceux de la ville de Maradi qui sont en très mauvais état.

### **Objectifs spécifiques:**

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- faire un état des lieux par rapport aux caractéristiques physiques des centres
- Identifier les activités menées, le niveau d'animation et de fréquentation des centres,
- identifier les attentes des jeunes (activités et équipements) par rapport aux centres
- identifier le mode de gestion le mieux adapté au contexte actuel de la décentralisation ;
- analyser les résultats de nos investigations sur le terrain.
- Dégager les perspectives d'avenir
- Faire des recommandations et suggestions à l'endroit de MJSC/C, des autorités locales et des partenaires techniques et financiers.

## **CHAPITRE II : La METHODOLOGIE**

D'ores et déjà, nous poursuivons un calendrier de travail (joint en annexe) que nous avons établi après la formulation du sujet en Mai 2012. Celui-ci indique les périodes et les tâches à exécuter du début du processus d'élaboration jusqu'au document. Les méthodes utilisées sont : l'observation, l'entretien direct, la recherche documentaire et le questionnaire.

### **2.1 L'observation**

Nous avons effectué le stage d'imprégnation du 1<sup>er</sup> Aout au 30 septembre 2012 à la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la culture (DRJS/C) de Maradi. Pendant ce stage, nous avons fait des visites des centres de jeunes dans les différents quartiers de la ville. L'objectif de ces visites était d'observer les centres et recueillir les informations les concernant. Les deux premières visites nous ont permis de nous imprégner sur la situation des centres. Lors de ces visites d'imprégnation, nous avons rencontré les exploitants des centres et nous leur avons expliqué le but de notre passage. Nous leur avons souligné qu'une autre visite de travail avec eux aura lieu prochainement.

Au bureau, sur le lieu de stage, nous avons élaboré des grilles d'observation. A la troisième visite, en collaboration avec les exploitants de centres, nous avons procédé au remplissage des grilles élaborées. Au niveau de chaque centre, 1 exploitant a été interrogé pour le remplissage de la grille, soit au total 13 exploitants interrogés. L'exploitant ici est celui qui utilise le centre, soit sous forme de location, soit à titre gratuit, en vue de mener une activité dans l'enceinte du centre. Muni d'une camera photo numérique, nous avons photographié au fur et à mesure les centres visités. Chaque centre a une photo. Ces photos nous ont servi pour analyser chaque cas de centre. Tandis que les grilles d'observation nous a permis de faire le diagnostic de la situation des centres, l'identification de leurs caractéristiques physiques, les activités qui y sont menées, les types d'équipements existants ainsi que leur niveau de fréquentation et d'animation et les responsables de gestion des centres.

### **2.2 L'entretien**

Madeleine Grawitz nous apprend que *« l'entretien est un procédé d'investigation scientifique qui utilise un processus de communication verbale pour recueillir les informations en relations avec le but fixé »*. Nous avons élaboré un guide d'entretien que

nous avons adressé aux élus locaux et aux agents du MJS/C (joint en annexe). Les interrogations ont porté essentiellement sur : l'appréciation des enquêtés sur l'état actuel des centres, les difficultés liées à la gestion de ces derniers, les dispositions qui sont entrain d'être prises pour améliorer la situation et leurs suggestions d'amélioration de la situation.

Nous avons mené d'abord une série d'entretien avec les élus locaux (les Maires des trois arrondissements et le président du conseil de ville et certains conseillers municipaux). Au total 11 élus locaux sur les 54 qui composent le Conseil Municipal de la ville ont fait l'objet d'entretien. Quant aux agents du MJS/C, il ya ceux de la DRJS/C de Maradi et ceux de la portion centrale : 8 agents au niveau de la DRJS/C et 8 agents au niveau du Ministère à Niamey soient au total 16 enquêtés. Au niveau déconcentré, nous avons interrogé le Directeur régional, le chef de service régional de la jeunesse, le chef de service Municipal de la jeunesse de la ville et trois (3) chefs de services des arrondissements communaux, 1 Chef de service régional de la culture et 1 Chef de service régional des sports.

Au niveau central, nous avons interrogé, le Directeur Général de la jeunesse, le Directeur des activités socio éducatives, le Directeur de la vie associative et de la coopération, le Directeur de l'insertion des jeunes, le Directeur de la statistique, le Directeur des affaires administratives et financières ; le chef de division responsable de la coordination des centres de jeunes, le chef de division étude et programmation et le Coopérant français à la fois conseiller du Ministre et assistant technique du projet Maillage territorial de centres de jeunes.

Nous nous sommes aussi entretenu avec les responsables des services techniques déconcentrés relevant des autres Ministères (Direction de la statistique, de l'urbanisme, développement communautaire, de la santé, de l'éducation, les services municipaux de la des Mairies) et quelques personnes ressources en vue de recueillir les données nous aidant à faire la description du milieu d'étude.

### **2.3 Le questionnaire**

Nous avons porté sur le questionnaire, les éléments d'identification des enquêtés (âge, sexe, situation matrimoniale, le niveau d'instruction et la profession). Le questionnaire (voir en annexe) comporte également des questions relatives aux attentes des jeunes par rapport aux centres, les activités et les types d'équipements qu'ils souhaitent, le mode de

gestion qu'il faut préconiser dans le contexte actuel de la décentralisation ainsi leurs suggestions pour une amélioration de la situation.

Nous avons adressé ce questionnaire aux membres du CNJN de la ville de Maradi. Il importe de souligner que le CNJN de Maradi est la structure représentative officielle de toute la jeunesse de cette localité. Nous les avons regroupés dans la salle de réunion de la Maison de la culture Bawa Dan Wardanga (voir photo ci-dessous). Notre but était non seulement d'administrer le questionnaire mais aussi d'échanger avec eux sur les différents problèmes que rencontrent de centres, être à leur écoute en vue de recueillir leurs opinions et réactions. Car Einstein nous dit « pour comprendre le mécanisme d'une montre, il ne s'agit pas uniquement de l'ouvrir, à partir des aiguilles, des Tic-tac, on peut chercher une explication rendant compte de la façon la plus simple des faits même invisibles ».

**Figure n° 2 : Photo de la réunion discussion avec les membres du CNJN de Maradi.**



Le même questionnaire a été aussi administré aux jeunes âgés de 15 à 35 ans dans les différents quartiers de la ville de Maradi. Nous avons pris un échantillon de 4 jeunes dont 3 garçons et 1 fille par quartier. Le but ici était d'élargir les informations à collecter avec

les jeunes. Le choix des enquêtés s'est fait au hasard dans les quartiers tout en respectant le quota de 4 jeunes par quartier. C'est ainsi que 52 jeunes ont été interrogés dans les 13 quartiers soit : 4 enquêtés x 13 quartiers = 52. Ainsi le nombre total des jeunes qui ont répondu au questionnaire est calculé comme suit: jeunes enquêtés des quartiers + membres de CNJN = 72 enquêtés.

#### **2.4 Technique documentaire**

Une autre source de nos données concerne la recherche documentaire. Il s'agit là d'une analyse des documents retrouvés sur le terrain tels que les documents administratifs, les textes législatifs et réglementaires et les articles des journaux. Au niveau local, les documents trouvés sur le terrain se réfèrent aux Plans de Développement Communaux (PDC), les Plans d'actions, les fiches d'opérations, les documents administratifs. Pour les photos, nous les avons enregistrées dans une clé USB pour éventuelle utilisation. Ces photos que nous avons prises lors des visites d'observation nous servent des figures d'illustration et nous aident dans la description de la situation des centres de jeunes. Car c'est derrière les images qu'il faut chercher les significations.

#### **2.5 Traitements des données :**

Après avoir réuni les données de l'ensemble de recherche de terrain, nous les avons mises sous enveloppe. Au retour à Dakar, nous avons effectué un dépouillement manuel. Ainsi les données ont été distinguées comme suit:

Les données des grilles d'observation (remplies en collaboration avec les exploitants des centres), celles du guide d'entretien (collectées avec les élus locaux et les cadres du Ministère), celles de la recherche documentaire et celles du questionnaire.

Après le dépouillement, ces données ont fait l'objet d'une analyse du contenu pour les réponses issues des grilles d'observation, du guide d'entretien d'une part et les données issues du questionnaire ont fait l'objet d'un traitement en chiffres d'autre part. Les informations collectées à travers la recherche documentaire, c'est-à-dire à travers les documents retrouvés sur le terrain (textes législatifs et réglementaires, le plan de Développement communaux PDC, les documents administratifs, et les journaux) ont aussi fait l'objet d'analyse du contenu à part.

C'est ainsi que 40 personnes ont été enquêtées repartis en 13 exploitants de centres, 11 élus / locaux et 16 agents du MJS C, tandis que 72 jeunes sont interrogés âgés de 15 à 35 ans repartis en 20 membres de CNJN et 52 jeunes. Le questionnaire nous a permis de connaître les attentes de jeunes par rapport aux centres, les activités et les types d'équipements qu'ils souhaitent ainsi que leurs suggestions d'amélioration de la situation. Soit au total 112 personnes interrogées. Le tableau suivant présente l'ensemble des effectifs des personnes interrogées de l'enquête.

**Tableau N° 2 : Effectifs des personnes interrogées.**

<b>Groupes cibles</b>	<b>exploitants des centres</b>	<b>Elus locaux</b>	<b>agents du MJS/C</b>	<b>Membres CNJN</b>	<b>Les jeunes de quartiers</b>	<b>Total</b>
Les effectifs	13	11	16	20	52	112
<b>Total</b>	<b>40</b>			<b>72</b>		<b>112</b>

## **DEUXIEME PARTIE**

### **PRESENTATION DU CHAMP D'OBSERVATION**

## **CHAPITRE III : APERÇU SUR LE NIGER**

### **3.1 Situation géo-administrative**

Le Niger est limité par l'Algérie et la Lybie au Nord, par le Nigeria et le Bénin au Sud, par le Tchad l'Est et par le Mali et le Burkina Faso à l'Ouest. Le pays couvre une superficie de 1 267 000 km<sup>2</sup> répartie en zones climatiques suivantes: La zone soudanienne se situe sur sa bande sud. Elle est à vocation agro-sylvo-pastorale. En remontant progressivement vers le Nord on constate que l'humidité diminue de moins en moins. Cette zone représente la zone sahélienne. Cependant la zone qui est la plus immense et qui occupe environ les 2/3 de la superficie du pays est la zone saharienne.

Concernant les saisons, on peut distinguer : Une saison de pluie de juin à septembre caractérisée par des pluies orageuses. Elle se caractérise par une assez forte humidité d'octobre à mi-novembre. De fin novembre jusqu'en fin février, c'est la saison relativement froide avec des nuits et des matinées parfois très fraîches. Enfin à partir du mois de mars jusqu'à fin mai, c'est une saison très chaude caractérisée par des vents brûlants. Quant à l'aspect hydrographique, il se caractérise par un cours d'eau permanent, le fleuve Niger, traversant la partie ouest du pays sur une longueur d'environ 550 km. Il y a aussi le lac Tchad et un nombre relativement important des mares permanentes ou temporaires.

Au plan de l'administration territoriale, le pays est divisé en huit (8) régions, cinquante cinq (55) départements et deux cents soixante six (266) communes réparties en cinquante deux (52) communes urbaines et deux cent quatorze (214) communes rurales.

### **3.2 Situation démographique**

Lors du 3eme Recensement Général de la Population et de l'habitat (RGP/H) en 2001. La population du Niger était estimée à 11.060 291 millions. Le taux d'accroissement moyen annuel est de 3,3 % sur la base duquel l'Institut National de la Statistique (INS) a fait une projection d'estimation de 15.730 754 habitants en 2011. Cette population se concentre surtout sur la bande sud du pays où les conditions climatiques et agropastorales sont plus favorables. Cependant la caractéristique majeure de cette population est son extrême jeunesse. En effet, selon l'INS, en 2011 le nombre des jeunes de 15 à 35 ans (tranche définie par la charte nationale de la jeunesse) est estimé à 4 914 140 dont 3766 415

ruraux et 1.47 725 urbains soient 33% de la population totale du pays. De surcroit toujours selon les statistiques de l'INS, environ 66% de la population nigérienne sont âgés de moins de 25 ans dont 49,2 % sont âgés de moins de 15 ans. Cette jeunesse nécessite un investissement conséquent de la part des autorités politiques. Selon l'expression de l'ancien Président français Jacques Chirac, cette jeunesse risque d'être « *une bombe à retardement si l'on n'y prend pas garde* ». En effet, celui-ci était étonné et surpris de voir le cordon des milliers des jeunes qui l'avait accueilli depuis l'aéroport jusqu'au centre de la ville de Niamey lorsqu'il effectuait une visite au Niger le 23 octobre 2003.

### **3.3 Situation économique**

L'économie nigérienne repose essentiellement sur les productions agro-sylvo-pastorales. En effet, l'agriculture occupe environ 85% de la population du pays. Cependant, les productions sont basées sur les techniques archaïques et inefficaces d'une part et d'autre part, elles sont soumises aux aléas climatiques. Les principales cultures sont le mil, le sorgho, le maïs et le riz. Le niébé, l'arachide, le coton et le souchet dont les productions complètent les revenus des ménages. Toutefois l'agriculture nigérienne reste une agriculture de subsistance dont les productions n'assurent en général que 5 à 6 mois de nourriture aux paysans dans l'année. En ce qui concerne l'agriculture irriguée supposée compensatrice, est elle aussi confrontée au problème de mobilisation des eaux de surface. Toutefois, il ya raison d'espérer ou encore des perspectives semblent se dessiner avec l'aménagement hydro-agricole en cours de réalisation à travers le projet de Barrage de Kandaji.

Pour ce qui est de l'élevage, il se caractérise parfois par des déficits fourragers, des techniques traditionnelles et une insuffisance du personnel d'encadrement des éleveurs. Toutefois le Niger figure parmi les pays de la sous région ouest africaine qui dispose d'un important cheptel varié. En effet, selon l'INS en 2011 l'effectif du cheptel nigérien est composé de 37 835 025 millions de têtes, toutes espèces confondues. Cet effectif est composé des bovins : 10 125 767 de têtes, des ovins : 10 369 520, des caprins : 13 760 687, des camelins : 1 676 318, des asins : 1 664 216, des équins : 2 38 516. Pour la flore, elle est diversifiée en espèces végétales de valeurs énergétiques, fourragères, médicinales et scientifiques d'environ 2124 espèces.

Les autres secteurs économiques du pays sont le commerce, l'artisanat, le tourisme, le transport et le secteur minier qui connaît un certain dynamisme ces dernières années. Cela est dû à l'octroi des plusieurs permis des recherches minières. L'Uranium, le charbon, l'or, le ciment et tout récemment le démarrage de l'exploitation du pétrole en novembre 2011. Les recherches en cours dans le secteur minier constituent des perspectives de relance de l'économie nigérienne. Quitte aux autorités politiques de renforcer la rigueur et la transparence dans la gestion, la bonne gouvernance et la bonne répartition de ces ressources à fin qu'elles profitent aux populations les plus défavorisées.

### **3.4 Situation sociale**

L'analyse du système éducatif nigérien révèle un certain nombre de défis à relever. En effet, le taux brut de scolarisation de l'ordre de 76,1% en 2011 est décomposé de 84,9% pour les garçons et 67,7% pour les filles. Il ya donc une disparité entre les garçons et les filles. Même le taux d'achèvement du cycle chez les garçons est supérieur à celui des filles. En effet, celui-ci est de l'ordre respectivement de 58,3% et 38,6% pour la même année de 2011. En comparant également les villes aux campagnes, le taux de scolarisation est plus élevé en ville avec 99,1% qu'au village avec 70%. Cette disparité entre filles et garçons au niveau du cycle primaire, secondaire et supérieur s'explique par les obstacles socioculturels qui freinent la scolarisation des filles, un abandon élevé des filles et les difficultés liées à leur maintien dans le système éducatif à cause des mariages précoces surtout au niveau des villages. Les autres difficultés qui handicapent donc ce système éducatif sont de plusieurs natures : les perturbations régulières des cours par les grèves des élèves et celles des enseignants ; une insuffisance notoire des infrastructures scolaires (salles de classes), des matériels pédagogiques et des fournitures scolaires ainsi que l'insuffisance des enseignants en quantité et en qualité. La combinaison de ces contraintes dont la liste n'est pas exhaustive, affecte ainsi la qualité de système éducatif nigérien.

Au plan de la santé, les facteurs bloquant l'amélioration de la santé des populations sont les suivants : l'insuffisance de l'alimentation en quantité et en qualité des populations en milieu rural, les mauvaises habitudes alimentaires, l'insuffisance de l'allaitement maternel, le problème d'hygiène et d'assainissement, l'analphabétisme et la distance à parcourir pour accéder aux services de soins. L'extrême précarité et la pauvreté monétaire

en milieu rural constituent aussi les contraintes à l'amélioration des conditions de sante des populations.

Concernant la question de l'emploi, elle constitue une préoccupation constante des autorités politiques. En effet, cette question fait partie des priorités de la Politique Générale du gouvernement et du Programme de Renaissance du Président de la République. C'est pourquoi le Premier Ministre dans la Déclaration de la Politique Générale du Gouvernement (PDG) adoptée le 16 juin 2011, annonce « *la création de 50 000 emplois dans les différents secteurs porteurs d'ici l'horizon 2015*<sup>11</sup> ». La vision du gouvernement à cet effet est de lutter contre le chômage des jeunes en les intégrant dans le circuit économique à travers un emploi décent, durable et rémunérateur. Pour ce faire le gouvernement a élaboré un Plan du Développement Economique et Social (PDES 2012 -2015). Il s'agit d'un document de référence en matière d'intervention de l'Etat. A travers ce plan, le gouvernement vise à « *réduire la vulnérabilité et améliorer le bien être d'au moins 50% des jeunes nigériens âgés de 15 à 35 ans d'ici 2015*<sup>12</sup> ». Les raisons du chômage et de la précarité de l'emploi sont multiples : elles sont liées à la rareté de recrutement dans la fonction publique et le faible soutien à l'entrepreneuriat des jeunes. A cela s'ajoute la faiblesse de climat des affaires et le caractère informel de l'économie nationale. En conséquence, la majorité des jeunes chômeurs constituent aujourd'hui un lourd fardeau pour les chefs des ménages ayant des revenus moyens ou faibles. En plus, les jeunes ruraux en chômage sont contraints à migrer vers les centres urbains, tandis que certains vont en direction des pays frontaliers comme le Nigeria, la Cote d'ivoire et la Libye. Etant confrontés aux problèmes d'emploi et d'insertion socio-économique, les jeunes sont donc vulnérables à toutes sortes de comportements anormaux (la délinquance, le vol, la prostitution, la toxicomanie...etc.).

---

<sup>11</sup> Déclaration de la Politique Générale du Gouvernement DPG du 11 juin 2011

<sup>12</sup> Le Plan de Développement Economique et Social PDES (2011-2015)

## **CHAPITRE IV : DESCRIPTION DU MILIEU D'ETUDE**

### **4.1 Situation géographique et aperçu historique de la ville de Maradi**

La ville de Maradi est située au centre sud du Niger. Elle est distante de 645 km de Niamey, la capitale et à environ 50 km de la frontière du Nigeria. Elle est délimitée par la Commune Urbaine de Tibiri Gobir au Nord, par la Commune Rurale de Djiratawa à l'Est, Ceinturée par une falaise et des mares permanentes à l'ouest tandis que l'agglomération est limitée par le camp militaire au sud. La ville a été fondée en 1820 par Dan kassoua, un chef Haoussa originaire de la Cité de Katsina. Mais initialement, la ville a été fondée dans une vallée de goulbi, un cours d'eau temporaire qui prend sa source au Nigeria. En 1945, une crue exceptionnelle de ce cours d'eau inonda entièrement la ville. Ce qui amena les autorités coloniales de l'époque à transférer la ville sur l'actuel plateau délimité par de grands axes dont le point central est le palais actuel du Sultan.

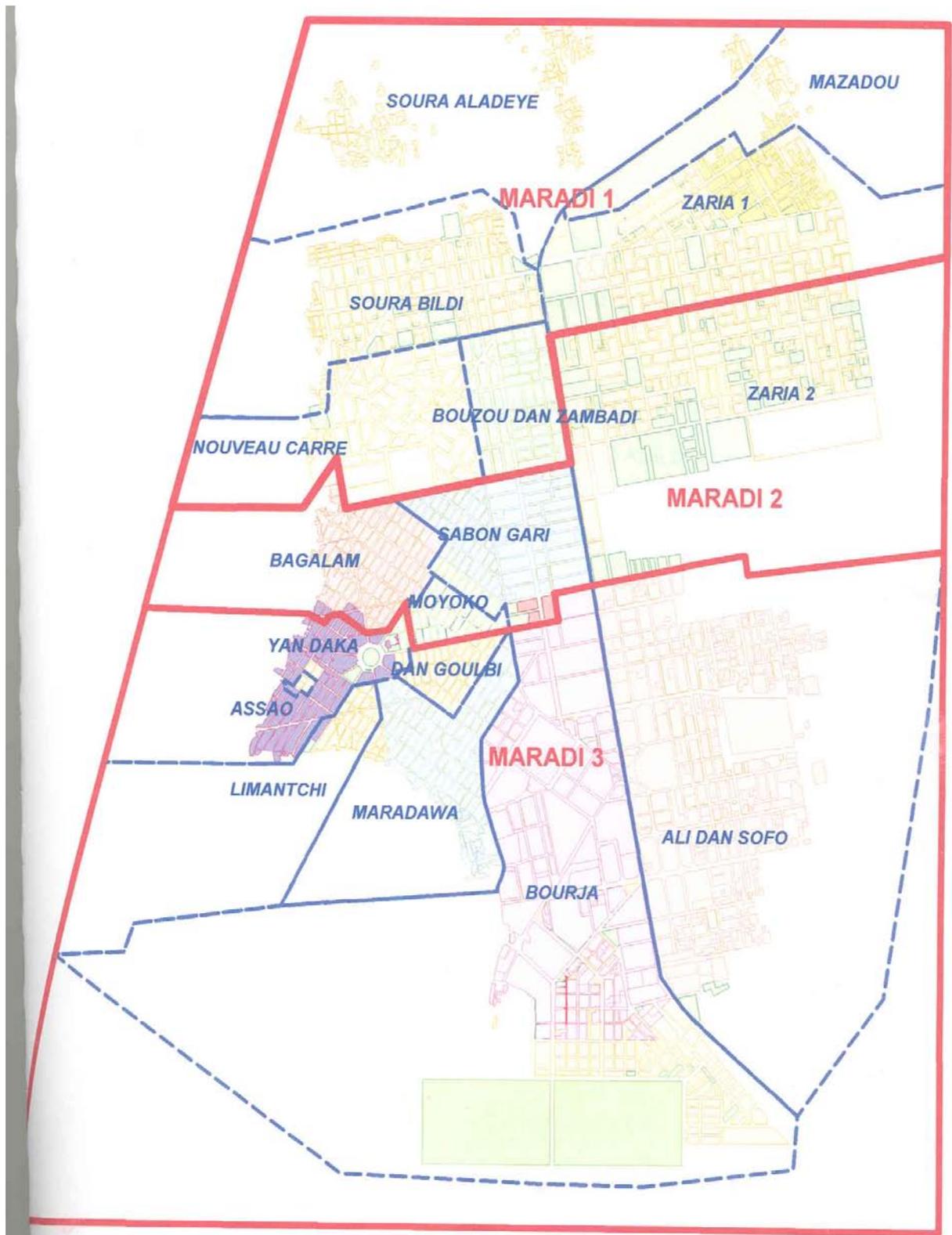
### **4.2 Organisation traditionnelle.**

Le pouvoir traditionnel est exercé par un sultan assisté des chefs des quartiers et des leaders religieux. Les chefs de quartiers sont sous l'autorité du sultan et en même temps auxiliaires de l'administration publique. Le groupe des marabouts constitue une catégorie de dignitaires plus ou moins attachée au pouvoir du sultan. Il y a un marabout principal qui est chargé de donner les deux prières de Ramadan et de Tabaski, un qui est chargé de la prière hebdomadaire du vendredi, un autre qui est chargé de prières journalières au sein du palais et un autre ayant le titre du Juge. Le groupe des griots est le dernier groupe des institutions traditionnelles qui compose la cour du sultan.

### **4.3 Organisation administrative :**

La ville de Maradi est actuellement composée de 17 quartiers subdivisée en trois (3) Arrondissements communaux : les Arrondissements communaux qui composent de la ville et qui sont repartis comme illustre le carte suivante :

Figure n° 3 : Carte illustratif de redécoupage administratif de la ville de Maradi



La carte ci-dessus indique l'emplacement des quartiers et les arrondissements communaux qui composent la ville de Maradi.

- **L'Arrondissement 1** avec (six) 6 quartiers : Bouzou Danzambadi, nouveau carré, Mazadou jika, soura alladey, soura Bildi et Zaria I.
- **L'Arrondissement 2** avec quatre (4) quartiers : Bagalam, Mokoyo, sabon gari, et Zara 2 et
- **L'Arrondissement 3** composé de sept (7) quartiers : Ali Dan sofo, Maradoua, Bourja, Assao, Limentchi, yandaka et Dan goulbi.

L'ordonnance n°2010-55 du 17 septembre 2010, portant statut des communes à statut particulier ou villes donne des prérogatives au Maire central de gérer les affaires de la ville et lui donne le statut de chef supérieur hiérarchique des maires d'arrondissement. Mais avant l'ordonnance citée ci-dessus, les maires d'arrondissement avaient une l'autonomie de gestion des affaires de leurs localités respectives. Avec cette ordonnance, les trois Arrondissements communaux sont coiffés par le Maire central de la ville. L'administration municipale comprend un Secrétaire Général, des services municipaux dont la tutelle technique et administrative, les charges de fonctionnement sont directement assurés par la commune. On retrouve des services déconcentrés de l'Etat à coté, qui sont mis à la disposition de la ville mais dont les charges budgétaires de fonctionnement sont assurées par les ministères respectifs. La carte ci-dessous indique la subdivision de la ville en des différents quartiers et arrondissements communaux.

#### 4.4 Population

Le tableau suivant indique les indicateurs démographiques comparés à la situation nationale.

**Tableau N° 3 : comparaison des indicateurs démographiques entre la ville de Maradi et sur le plan national**

indicateurs démographiques	Niger	Ville de Maradi	Observation
Population totale en 2011	15.730 754	212.988	2011
Taux d'accroissement annuel en %	3,3	3,7	Supérieur au taux national
Population masculine en %	49,9	49,7	Une différence légère
Population féminine en %	50,1	50,3	Une différence légère

Densité en km2	12,4	91	Une densité très forte
Indice synthétique de fécondité	<b>7,1</b>	<b>8</b>	Supérieur au taux national
nombre de personnes par ménage	<b>5,9</b>	<b>7,5</b>	Supérieure à la moyenne nationale
Age médian pour la première union	F : 15,1 ans H: 22 ans	F : 15 ans H : 21,3 ans	Un peu en deçà de la moyenne nationale
Esperance de vie	58,4 ans	59,3 ans	supérieure à la moyenne
Population de 65 ans et + en %	2,8	3	légèrement supérieure au taux national
Population de – de 15 ans en %	47,3	49,2	supérieure au taux national
Population de moins de 25 en %	66	66	Identique au taux national
Population de 15 à 35	33%	34,9	supérieur au taux national
Taux de scolarisation en% (année 2010-2011)	76,1	71,2	Nettement n décas du taux national
Taux d'achèvement de cycle primaire en % (année scolaire 2010-2011)	49,3	55	Nettement n décas du taux national
Nombre des élèves par enseignant en 2010- 2011	35	56	nettement supérieur à la norme nationale
Taux de mortalité infantile pour mille	81	106	nettement supérieur au taux national
Taux de mortalité maternelle pour mille	648	702,8	Nettement supérieur au taux national
Taux de mortalité juvénile pour mille	198	212	Le taux est supérieur au taux national
Taux de fréquentation des services de santé en 2011	75,47	66,93%	Le taux est inférieur au taux national
Nombre d'habitants par médecin (norme OMS 1/10 000)	43564	68 092	6 fois supérieure à la norme de l'OMS
Nombre d'habitants par infirmier (norme OMS 1/5 000)	5203	5792	supérieur à la norme de l'OMS
Nombre de femmes en âge de procréation par sage femme (norme OMS 1/5 000)	4418	5 322	Le nombre de femmes par sage femme est supérieur à la norme de l'OMS
Taux de prévalence de VIH en%	0,7	0,3	légèrement inférieur au taux national
Taux de couverture sanitaire en	71,3	40,26	taux largement inférieur au

consultations maternelle et infantile en %			taux national
Taux de couverture vaccinale en % en 2006	24	20,8	inferieur au taux national
Taux d'alphabétisation en %	29	19	inferieur au taux national

**Source des données chiffrées :** Direction régionale de la statistique de Maradi.

#### **4.5 Situation de la jeunesse, des activités sportives, culturelles et de loisirs.**

La population jeune de la ville de Maradi constitue non seulement le groupe social le plus représentatif, mais aussi constitue le principal moteur de l'économie de cette localité. Ces jeunes évoluent en majorité dans des compagnies de téléphonie cellulaire, des sociétés de transports, de transit et dans les petits commerces. Pour les jeunes analphabètes, ils sont en grande majorité dans les garages, les ateliers de menuiserie métallique et du bois ; d'autres font des taxis motos. Le troisième groupe des jeunes concerne ceux qui évoluent dans des associations. Cependant il existe plus d'associations informelles que formelles au niveau de la ville. Le dernier groupe concerne les jeunes diplômés sans emploi qui attendent soit le recrutement définitif de l'Etat, soit le recrutement à travers le système de contractualisation de l'enseignement, soit des embauches des ONG ou des projets.

Les principaux partenaires qui appuient actuellement les jeunes sont CARE International, Médecins sans Frontières, Unicef, Nigitech, SNV, ANBF, Word Vision. Ils interviennent dans les domaines de la formation, la santé de reproduction, IST /VIH SIDA, le crédit aux jeunes, la protection de l'environnement et les travaux de salubrité publique. Cependant malgré les multiples initiatives développées par l'Etat, les ONG et les projets de développement, la situation des jeunes de la ville reste encore caractérisée par de nombreux problèmes : le chômage, le sous emploi des jeunes diplômés, la pauvreté, l'analphabétisme, le faible niveau et la déperdition scolaire, le faible accès à l'enseignant supérieur, le mariage précoce des filles, la délinquance juvénile, la consommation des stupéfiants, la mendicité, la prostitution, la dégradation des mœurs, les maladies liées IST/VIH/Sida . En plus de ce chapelet de problèmes vient s'ajouter le problème de l'insuffisance d'encadrement technique en quantité et en qualité, la faiblesse du mouvement associatif au plan institutionnel, organisationnel, de gestion et de formation, la faible implication des jeunes dans les prises de décisions au niveau local, l'absence d'une

véritable culture de technologies de l'information et de la communication ainsi que l'insuffisance de financement des projets des jeunes. Enfin il ya lieu de signaler le problème le plus crucial auquel nous plaidons, celui de la vétusté et de l'insuffisance des infrastructures sportives et socio-éducatives de jeunes, le morcèlement et la mauvaise gestion des espaces réservés aux activités sportives et socio-éducatives des jeunes.

Toutefois on retrouve plusieurs activités sportives, culturelles et de loisirs qui sont pratiqués au niveau de la ville de Maradi. Concernant la catégorie des activités sportives, nous pouvons distinguer : les activités sportives traditionnelles (lutte traditionnelle, sport équestre) et les activités sportives modernes (football, basket-ball, handball, volley-ball, pétanque, athlétisme, karaté, judo, cyclisme et taekwondo). Concernant les activités culturelles, nous pouvons distinguer les activités culturelles retrouvées sur l'ensemble du territoire national (chansons, le théâtre, ballet, dessin, contes et nouvelles, peinture, teinture, musique) tandis que les activités culturelles plus spécifiques au milieu sont les suivantes ; danse de bori, boudin dadji, Hayon kaho, Dara kodago, guérouel, Takey, charo. concernant les activités de loisirs, on retrouve les activités comme le cinéma, le scrable, les jeux de société, jeu de ludo, kermess).

Compte tenu des rôles que jouent le sport et la culture, ils ne sont pas à négliger. En effet, le sport contribue à la l'amélioration de la santé et du bien être de tous. La culture, elle constitue un cadre privilégié de rencontre et d'échanges. Ces deux volets participent au rapprochement des peuples et des Nations. Facteurs de mobilisation, ils consolident l'unité nationale, la cohésion, la solidarité et l'amitié entre les nigériens. C'est pour cela qu'au même titre que les activités de jeunesse, les activités sportives et culturelles ont aussi besoin d'être organisées pour qu'elles se développent au niveau de la ville. Dans cette perspective la prise en compte des infrastructures servant la pratique de ces activités semble une alternative parmi tant d'autres actions à entreprendre. Les photos à la page suivante indiquent une multitude de situations que les centres de jeunes de la ville sont confrontés.

## Figure N° 4 : Les photos des centres de jeunes de la ville de Maradi

N°1 : photo du centre de jeunes du quartier  
quartier Ali Dan Sofo



Le centre manque de clôture et manque  
d'entretien

N°2 : photo du centre de jeunes du  
du quartier Bagalam



construction d'une latrine à usage public  
dans l'enceinte du centre

N° 3 photo du centre de jeunes du quartier  
Bouzou du Dan Zambadi



Il manque encore d'équipements et de structure  
de gestion

N°4 photo du centre de jeunes du quartier  
Dan Goulbi



Il est ruiné. Une partie du mur de  
est déjà effondrée

N°5 : photo du centre de jeunes du quartier quartier Hassao



Il est complètement délabré à l'intérieur  
Il est géré par un gardien sous la responsabilité de chef de quartier

N° 6 : photo du centre de jeunes de du quartier Limantchi



le bâtiment est dégradé et tous les murs de de clôture sont effondrés

N°7 : photo du centre de jeunes du quartier Maradoua



Il est utilisé pour le club vidéo et pour la vente des céréales à prix modéré

N° 8: photo du centre de jeunes du quartier Mokoyo



Il est en banco et sert de lieu de projection des films et transmission des ligues de champions

N° 9: Photo du centre de jeunes du quartier  
quartier nouveau carré



Il est en cours de rénovation après démolition  
du bâtiment dégradé

N° 10 : photo de centre de jeunes du  
du quartier Sabon gari



Il est vide, sans toiture, sans portes,  
inutilisé

N° 11 Photo de centre de jeunes du quartier  
du Soura Bildi



Sans toiture, bâtiment inachevé, une partie  
de clôture effondrée,

N° 12 : photo de centre de jeunes du  
du quartier yandaka



habité par un gardien avec sa famille

## **TROISIEME PARTIE**

**RESULTATS, PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS**

## CHAPITRE V: Présentation, analyse et interprétation des Résultats

### 5.1 Identification et recensement des centres de jeunes par quartier

Dans les 17 quartiers que compte la ville de Maradi, nous avons fait un travail d'identification et de recensement des centres de jeunes existants. Les résultats de travail d'identification et de recensement sont indiqués dans le tableau n°4 ci-après suivant l'ordre alphabétique des quartiers :

**Tableau N° 4 : Nombre des centres de jeunes par quartier**

<b>N0</b>	<b>Les quartiers</b>	<b>centre de jeunes</b>
1	Ali Dan sofo	1
2	Bagalam	1
3	Bourja	Néant
4	Bouzou Dan Zanbadi	1
5	Dan goulbi	1
6	Hassao	1
7	Limancthi	1
8	Maradoua	1
9	Mazadou Jika	1
10	Mokoyo	1
11	Nouveau carré	1
12	Sabon Gari	1
13	Soura Alladey	Néant
14	Soura Bildi	1
15	Yandaka	1
16	Zaria I	Néant
17	Zaria II	Néant
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>13</b>

#### **Analyse et interprétation des résultats:**

13 quartiers sur 17 disposent chacun d'un centre de jeunes tandis que 4 n'en disposent pas soit environ 76% des quartiers qui disposent de centres de jeunes. Ce qui est une opportunité pour les jeunes de la ville. Parmi les 4 quartiers qui n'en disposent pas, nous pouvons citer le quartier résidentiel Bourja. Quant aux quartiers Zaria I et Zaria II, ce sont des nouveaux quartiers dont le lotissement est intervenu avec l'accroissement de la

population de la ville pendant les dix dernières années. Concernant le quartier Soura Alladey, il figure parmi les quartiers périphériques de la ville. Auparavant, il était un village appartenant à la commune de Tibiri. Il est rattaché à la ville lors du récent redécoupage administratif dont une partie de sa population a exprimé le besoin d'être administré par la ville de Maradi dans le cadre de la décentralisation. Les 13 grilles d'observation remplies en collaboration avec les exploitants nous ont permis d'identifier les différentes caractéristiques physiques de ces centres. D'après Buford Junker, dans **Filedwork** « *Tout ce qui est observé et sélectionné pour être enregistré doit être clairement décrit dans toute sa richesse du détail avec tous les propos mot à mot et tous les aspects concevables du contexte précisé avec soin et justesse* ». Le tableau n°5 suivant prend en compte les différentes caractéristiques physiques des centres.

## 5.2 Description des centres

Nous avons fait une description des centres existents. Cette description vise à faire un état de lieux de centres permettant de donner leurs différentes caractéristiques ainsi le suivant indique les caractéristiques physiques des centres par quartier.

Tableau n°5 **Caractéristiques physiques de centres de jeunes**

<b>1 Centre de jeune du quartier Ali Dan Sofo</b>			
	<b>Description du centre</b>	<b>Matériau de construction</b>	<b>observation</b>
Bâtiment	2	en dur	état passable
Clôture du centre	Non		
Latrine	1	en dur	état passable
Branchement	eau, électricité		
Equipements, matériels	matériels informatiques		état passable
Zone d'implantation			zone lotie
Litige			Néant
<b>2 Centre de jeunes du quartier Bouzou Dan Zambadi</b>			
Bâtiment	1 en 6 pièces	en semi dur	Passable
Clôture du centre	oui	en semi-dur	Passable
Latrine	oui	en semi-dur	Passable
Branchement	eau, électricité		
Equipements	Non encore installés		Matériels

			disponibles
Zone d'implantation			zone lotie avec Superficie exigüe
Litige			Il ya litige
<b>3 Centre de jeunes du quartier Baga lam</b>			
Bâtiment	1	en semi-dur	Mauvais état
Clôture	oui	en dur	Mauvais état
Latrine	oui	en dur	Bon état
Branchement	eau, électricité		Usage privée
Equipements	Latrine privée		A usage public
Zone d'implantation			Zone non lotie
Litige			néant
<b>4 Centre de jeunes du quartier Dan goulbi</b>			
Bâtiment	1	3 pièces en semi dur	Etat passable
Clôture	oui	en semi dur	Eta passable
Latrine			néant
Branchement			néant
Equipements			néant
Zone d'implantation		Zone lotie	
Litige	néant		
<b>5 Centre de jeunes du quartier Hassao</b>			<b>Observation</b>
Bâtiment	oui	2 pièces en banco	mauvais état
Clôture du centre	oui	en banco	mauvais état
Latrine			néant
Branchement	Eau	,	
Equipements			néant
Zone d'implantation			Zone non lotie
Litige			néant
<b>6 Centre de jeunes du quartier Limancchi</b>			
Bâtiment	1	6 pièces en banco	Mauvais état

Clôture du centre	oui	En Seko	Mauvais état
Latrine	néant		
Branchement			néant
Equipements			néant
Zone d'implantation			Zone non lotie
Litige			néant
<b>7 Centre de jeunes du quartier Maradoua</b>			<b>Observation</b>
Bâtiment	2	En semi-dur	Mauvais état
Clôture du centre	oui	En dur	état passable
Latrine	oui	En dur	Mauvais état
Branchement	Eau, électricité		
Equipements	Chaises, bancs, hangars, antenne parabolique		Géré par un particulier
Zone d'implantation			Zone restructurée
Litige	néant		
<b>8 Centre de jeunes du quartier Mazadou jika</b>			<b>Observation</b>
Bâtiment	néant		
Clôture du centre	oui	en dur	état passable
Latrine			néant
Branchement			néant
Equipements			néant
Zone d'implantation			Zone non lotie
Litige			Réclamation d'un particulier
<b>9 Centre de jeunes du quartier Mokoyo</b>			<b>Observation</b>
Bâtiment	1	en banco	Mauvais état
Clôture du centre	oui	en banco	Mauvais état
Latrine	1	en banco	Mauvais état
Branchement	électricité		Usage privée
Equipements	1	Antenne parabolique	vidéo club

Zone d'implantation		zone restructurée	Ancien quartier de la ville
Litige			néant
<b>10 Centre de jeunes du quartier Nouveau Carré</b>			<b>Observation</b>
Bâtiment	1 en 3 Pièces	en dur	En cours de rénovation
Clôture du centre	oui	en dur	Bon état
Latrine	1	en dur	Bon état
Branchement			néant
Equipements	1	Antenne parabolique	Vidéo club
Zone d'implantation			zone lotie
Litige			néant
<b>11 Centre de jeunes du quartier Sabon gari</b>			
Bâtiment	1	5 pièces en dur	Mauvais état
Clôture du centre	oui	en dur	état passable
Latrine	1	en dur	Mauvais état
Branchement			néant
Equipements			néant
Zone d'implantation			zone lotie
Litige			Litige en cours
<b>12 Centre de jeunes du quartier Soura Bildi</b>			
Bâtiment	1	4 pièces en dur	état passable
Clôture du centre	oui	en dur	état passable
Latrine	1	en dur	état passable
Branchement			Néant
Equipements			Néant
Zone d'implantation			zone lotie
Litige			Néant

<b>13 Centre de jeunes du quartier yandaka</b>			
Bâtiment	3 avec 6 pièces	en dur	état passable
Clôture du centre	oui	en dur	Bon état
Latrine	1	en dur	état passable
Branchement	eau, électricité		Usage privé
Equipements	2 antennes paraboliques		Privées
Zone d'implantation			non lotie
Litige			Néant

### **Analyse et interprétation des résultats :**

Nous avons pris en compte les principaux éléments d'appréciation dans les grilles d'observation : la nature et l'état actuel des centres en se basant sur la nature de construction, les installations qui sont à l'intérieur et les types d'équipements (bâtiments, le mur de clôture, la latrine, eau, électricité, le type d'équipements). Les critères d'appréciation que nous avons déterminés à l'avance sont de trois ordres : bon c'est-à-dire que le centre est fonctionnel et n'est pas dégradé, état passable c'est-à-dire que le centre peut être utilisé malgré son état de dégradation, ou mauvais état c'est dire que le centre est complètement inutilisable. L'observation que nous avons faite sur ces centres nous a permis de faire l'analyse sur le plan physique, sur le plan des activités, d'animation, de fréquentation et de gestion ainsi que sur le plan juridique,

#### **5.2.1 Etat de lieux sur les caractéristiques physique des centres**

Selon notre observation sur le terrain, la grande majorité des centres sont dans un mauvais état, c'est à dire 12 centres sur 13 identifiés sont très dégradés et aucun centre n'est fonctionnel. Cependant on peut trouver plusieurs cas de figures. Ceux qui sont construits en matériaux définitifs (en dur) au nombre de 5, ceux qui sont construits en matériaux non définitifs (en banco) au nombre de 4 et ceux qui sont en semi-dur au nombre de 4. Toutefois les centres dans leur quasi-totalité sont dégradés (voir les photos p40). Ils

demandent soit une réfection, soit une réhabilitation ou la démolition pour la reprise de la construction. La dégradation de ces centres diffère tout de même d'un quartier à un autre.

### **5.2.2 Equipements des centres**

En ce qui concerne l'état des équipements ou des installations à l'intérieur des centres, l'enquête n'a révélé aucun équipement qui appartient à la ville ou à l'Etat. L'existence de certains équipements signalés (les antennes paraboliques) provient des exploitants des centres à titre privé qui les louent et les utilisent pour faire des vidéo clubs pendant la nuit. L'existence de branchement d'eau et d'électricité que nous avons constaté dans certains centres dépend de l'initiative de ces personnes privées qui exercent ces types d'activités lucratives nocturnes de distraction des jeunes. Les jeunes se rendent aux centres pour regarder les ligues de champions ou la projection des films. Le seul centre qui est en voie d'être équipé en matériels informatiques, de sonorisation et de couture est celui de Bouzou Dan Zambadi. Mais jusqu'au moment de l'enquête, le matériel n'est pas encore installé parce que l'électricité et l'eau ont été coupées faute du paiement des factures arriérées. Une autre raison c'est que malgré la réhabilitation du centre jusqu'à présent sa toiture reste encore fissurée, par conséquent le matériel ne peut pas être installé aux risques d'être endommagés en cas de pluie.

### **5.2.3 Etat de lieux sur les activités, l'animation et la fréquentation des centres**

Nous avons interrogé tous les 13 exploitants des centres sur pour qu'ils donnent leur appréciation sur le déroulement des activités, l'animation et la fréquentation des centres. IL ressort de l'enquête que la principale activité qui y est menée actuellement est le vidéo club évoqué tantôt. Actuellement cette activité de vidéo club est la principale activité des centres. Elle constitue aussi la seule et principale occasion d'animation des lieux. Les autres activités temporaires que nous pouvons mentionner sont : le stockage des vivres et l'opération de vente des céréales à prix modéré aux populations pendant la période de soudure.

Nous avons demandé aux exploitants de centres de nous dire comment ils trouvent le niveau d'animation et de fréquentation des centres. Ils étaient unanimes à dire que le fonctionnement des centres n'est pas satisfaisant et que même la fréquentation des centres est motivée par la distraction recherchée par les jeunes à travers les vidéo- club exercés

pendant la nuit. Les raisons avancées font cas aussi de l'état de vétusté et de manque d'équipements. La quasi-totalité des personnes interrogées évoquent que l'état actuel de ces centres ne peut pas permettre de faire des prestations satisfaisantes. Tandis que la grande majorité des personnes interrogées estime qu'il faut nécessairement passer à la réhabilitation, l'équipement et la mise en place de structure de gestion si l'on veut que les centres marchent.

#### **5.2.4 Etat de lieux sur la Gestion des centres**

Par rapport à la gestion, les chefs de quartiers sont les plus cités comme responsables de la gestion actuelle de ces centres, soient ils confient les centres à des personnes privées qui les utilisent à des fins lucratives comme signalées ci-haut, soit ils confient les centres à quelqu'un qui habite avec sa famille en tant que gardien de la maison. Par contre l'on retrouve des centres qui sont laissés à eux-mêmes. Ce sont des centres très délabrés qui n'ont ni gardien, ni personne pour les entretenir (balayage) encore moins une quelconque structure de gestion.

#### **5.2.5 Etat des lieux sur la situation juridique des centres**

Comme on peut aussi le constater sur le tableau, nous avons voulu connaître la situation juridique de ces centres suivant la nature de la zone d'implantation du centre. Il ne nous a pas certes été facile de disposer des références cadastrales de ces centres. C'est pourquoi, nous nous sommes simplement limités à mentionner si le centre se situe dans une zone lotie ou non. Ainsi, trois (3) situations différentes sur les 13 centres ont été identifiées. 6 centres se situent dans une zone lotie, 5 autres sont dans une zone non lotie tandis que 2 se situent dans une zone ayant fait l'objet d'une restructuration. Ce qui nous a amené à dire que pendant la construction de ces centres de jeunes, des études techniques approfondies n'ont pas été faites. Si non, tous les centres auraient été construits en matériaux définitifs. Nous avons aussi décelé quelques litiges entre des particuliers et les collectivités locales à propos de certains centres de jeunes. Car il ya des personnes qui estiment que les terrains où les centres sont construits actuellement leur appartiennent. Par exemple, l'Arrondissement communal Maradi I a fait l'objet déjà d'une saisie d'un huissier de justice en 2009 à propos du centre du quartier Mazadou JiKa revendiqué par un « prétendu héritier » du terrain où se situe actuellement le centre (situation plus détaillée dans le partie analyse documentaire.

### 5.3 Appréciation des enquêtés sur l'état actuel des centres de jeunes

Le guide d'entretien est élaboré dans le but de recueillir les informations avec les élus locaux et les agents du MJS/. Ainsi, 3 principaux axes de questions sont mentionnés dans le guide d'entretien pour recueillir les informations. Il s'agit de connaître l'appréciation des enquêtés sur l'état actuel des centres, les difficultés relatives au fonctionnement et les dispositions à prendre pour améliorer la situation.

Dans un premier temps, nous avons interrogé les enquêtés comment ils trouvent les centres des jeunes suivant trois critères d'appréciation : bon c'est-à-dire que le centre est fonctionnel et n'est pas dégradé, état passable c'est-à-dire que le centre peut être utilisé malgré son état de dégradation, ou mauvais état c'est dire que le centre est complètement inutilisable. Cette question posée vise à confronter la perception des enquêtés aux résultats issus des grilles d'observation. Cela vise ainsi à comparer notre perception à celle des enquêtés. Ainsi, les réponses des élus locaux et les agents du MJC/C par rapport à l'état actuel des centres sont réparties suivant le tableau n°6 ci-dessous :

**Tableau n°6: Répartition des réponses des élus locaux et des agents du MJS/C sur l'état actuel des Centres.**

Appréciations des groupes cibles	Elus locaux		Agents du MJS/C		Total	%
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Bon état	0	0	0	0	0	
Etat passable	04	36	07	44	11	41
Mauvais état	07	64	09	56	16	59
	11	100	16	100	27	100

#### **Analyse et interprétation des résultats :**

A la lecture de ce tableau, 11 élus locaux et 16 cadres du MJS/C soient au total 27 personnes enquêtées ont donné leur appréciation sur l'état actuel des centres. L'enquête a révélé que 59% des personnes interrogées estiment que les centres de jeunes sont dans un mauvais état. Ce qui veut dire que la grande majorité des personnes enquêtées ont une appréciation négative de l'état actuel des centres. En effet, aucun des enquêté n'a donné une appréciation très positive de l'état des centres. Par contre 41% des enquêtés ont une appréciation du juste milieu c'est à dire que les centres sont dans un état passable. Avec

les grilles d'observation, nous avons juste fait une description de la réalité de ces centres. A la lecture des éléments que nous avons observés sur le terrain, l'appréciation globale des centres de jeunes n'est pas positive. Les résultats issus de l'entretien confirment aussi cette situation de la réalité observée. Nous allons par la suite présenter les réponses données des enquêtés par rapport aux difficultés liées au fonctionnement des centres.

#### 5.4 Difficultés liées au fonctionnement des centres

##### **Les réponses des élus locaux :**

- Les réponses avancées lors de l'enquête sur les difficultés liées au fonctionnement des centres se résument aux points ci-après :
- Manque d'entretien de la part des autorités,
- Suspension des activités culturelles qui se faisait au temps de samaria (chanson, danses traditionnelles, ballet, humour, scénette, ensemble instrumental, manifestation des fêtes) qui animaient et attiraient les jeunes.
- Manque de construction en matériaux définitifs de certains centres de jeunes a engendré l'effondrement des bâtiments et des murs de clôture,
- Manque de suivi de la mairie et du gestionnaire dans le centre,
- Les autorités négligent les centres et ne leur accordent pas une grande importance ;
- Manque de visites régulières des autorités centrales et locales au niveau des centres (Ministre en charge de la jeunesse et les Maires),
- Manque d'étude technique pendant la construction des centres,
- Manque des partenaires pour accompagner les Mairies dans le financement de la réhabilitation des centres.
- Négligence des chefs de quartiers qui n'entretiennent pas les centres régulièrement
- Effondrement à cause de la pluie et de l'inondation,
- Les maires ne peuvent investir par crainte d'être récupéré par le MJS/C.
- **Les réponses avancées par les Agents du MJS/C :**
- Manque de budget de fonctionnement, manque de soutien financier du MJS/C et des municipalités,
- Insuffisance du personnel d'entretien des locaux,
- Statut type non encore opérationnel au niveau des mairies,
- Insuffisance des moyens matériels et logistiques et humains,
- Manque de structure de suivi,

- Manque de formation des organes de CNJ,
- Manque de renforcement des capacités des cadres par le MJS/C en matière de gestion et d'administration des infrastructures,
- Il importe de souligner que lors du dépouillement des réponses issues de guide d'entretien, nous avons constaté que certaines réponses avancées par les agents de MJS/C rejoignent celles des élus locaux.

### 5.5 Les dispositifs institutionnels, législatifs et réglementaires

Nous avons posé tant au niveau des agents du MJS/C qu'au niveau des élus locaux la question relative aux dispositions qui sont en train d'être prises en vue d'amélioration la situation des centres de jeunes. Les informations recueillies à cet effet sont synthétisées et indiquées suivant le tableau n°7 ci-après ;

**Tableau N°7: réponses sur les dispositifs institutionnels, législatifs et réglementaires**

Les dispositifs	Les réponses des cadres du MJC/C	Les réponses des élus locaux
<b>Les dispositifs Institutionnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ La Direction des Activités socio-éducatives au niveau de MJS/C</li> <li>❖ Division coordination des centres de jeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Les services communaux de jeunesse et des sports</li> <li>❖ Commissions des Affaires sociales du conseil municipal</li> </ul>
<b>Les dispositifs législatifs et réglementaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Le Plan de développement économique et social PDES (2012-2015),</li> <li>❖ La Politique Générale du Gouvernement P D G</li> <li>❖ Le décret N°98-085 du 06 avril 1998, portant adoption de la Charte Nationale de la Jeunesse.</li> <li>❖ Décret N°2011-0099/PCSRD/MJS du 17 février 2011, Portant adoption de la politique Nationale de la jeunesse.</li> <li>❖ L'Arrêté N°000 34/MJS/ JF/MID du 20 septembre 2005, Portant Statut Type de service public local</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ La Loi N° 2002- 013 du 11 juin 2002, Portant Transfert des compétences aux régions aux départements et aux communes</li> <li>❖ L'ordonnance N° 2010-55 du 17 septembre 2010, Portant statut des communes à statut particuliers ou villes.</li> <li>❖ L'ordonnance N° 2010-56 du 17 septembre 2010, Portant érection des communautés Urbaines de Niamey, Maradi, Tahoua et Zinder en communes à statut particulier ou villes et</li> </ul>

	administratif des centres de jeunes.	les communes les composant en Arrondissements.
<b>Autres dispositifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Plan Stratégique National de mise en œuvre de la Politique Nationale de jeunesse.</li> <li>❖ Le comité de pilotage du projet Maillage territorial des centres de jeunes ;</li> <li>❖ Programme gestion du secteur de jeunesse.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Plans de Développement Communaux (PDC)</li> <li>❖ Les Plans d'investissements pluriannuels de la ville (2010-2014) ;</li> <li>❖ Fiches d'opérations des services techniques (Jeunesse et sports, culture).</li> </ul>

### Commentaire du tableau N°7 :

Il existe au niveau du MJS/C, une Direction des activités socio-éducatives et une division coordination des centres de jeunes. L'une des attributions de cette Direction est d'assurer la coordination, le contrôle et l'évaluation des activités socio-éducatives des services déconcentrés et locaux. Mais toutes les actions doivent s'inscrire dans la logique du Plan du Développement économique et social PDES qui est un document des références de la Politique Générale du Gouvernement et qui intègre les actions spécifiques à entreprendre par le Ministère en charge de la jeunesse.

D'ores et déjà, le MJS/C se base sur les dispositions législatives et réglementaires telles que les lois, les décrets et les arrêtés mentionnés dans le tableau ci-dessus. En effet, en dehors de la Charte Nationale et de la politique de jeunesse, le MJS/C a élaboré un statut type de service administratif local depuis 2005. Mais l'enquête révèle par exemple que la totalité des élus locaux ignorent l'existence de ce statut de centres de jeunes. L'enquête révèle aussi deux situations sur le terrain. D'une part, il existe des centres de jeunes qui sont directement gérés par le Ministère à travers les agents du MJS/C ayant le profil d'animateur de jeunesse et qui sont affectés par le Ministère. Ces types de centres ont un caractère national et relèvent de la gestion directe du MJS/C. Les agents affectés par le Ministère transmettent les rapports d'activités à la Direction des activités socio-éducatives. D'autre part, il existe des centres qui relèvent directement des collectivités locales suivant la loi N°2002-13 du 11 juin 2002 portant sur le transfert des compétences aux régions, départements et communes.

Pour ce qui est des dispositifs au plan local, l'enquête a révélé que les textes législatifs et réglementaires entrant dans le cadre de fonctionnement et de la décentralisation sont les plus cités par les enquêtés. En effet, la loi portant sur le transfert de compétences et l'ordonnance portant statut des communes à statut particulier ou villes, constituent le cadre de références des interventions des collectivités locales (ci-indiquées dans le tableau). Dans le domaine de la jeunesse, des sports et des loisirs, la commune a compétence de définition et de la mise en œuvre des programmes et projets communaux en faveur de la jeunesse, des sports, et des loisirs<sup>13</sup>.

En dehors de ce cadre législatif, Il existe au niveau des trois Arrondissements communaux et au niveau de la ville, des services de jeunesse qui appuient techniquement les Maires dans l'élaboration des programmes en faveur des jeunes soit sous forme des plans pluriannuels, soit sous formes d'actions ponctuelles notamment à travers des fiches d'opérations. Par exemple lors de l'entretien, nous avons interpellé le Maire de l'arrondissement communal Maradi I sur les dispositions qui sont en cours et qui concernent les centres de jeunes. Il disait « *Le centre de jeune du quartier Bouzou Dan zambadi est en voie d'être équipé, il reste la finition de la réhabilitation pour installer les matériels composés des ordinateurs, des matériels de sonorisation et de couture. Et la fiche d'opération que nous avons initiée pour la finition de la rénovation du centre de jeune du quartier du Quartier Nouveau Carré est prise en compte dans le budget de l'Année 2013* »

Le conseil Municipal a aussi mis en place une Commission des affaires sociales chargée d'étudier les programmes de jeunesse de la ville avant de les adopter au conseil. Les Plans de Développement Communaux (PDC) font partie des documents de référence des interventions de la ville.

## **5.6 Analyse des résultats issus de technique documentaire**

Les informations collectées à travers la recherche documentaire, c'est-à-dire à travers les documents retrouvés sur le terrain (textes législatifs et réglementaires, le plan de

---

<sup>13</sup> Article 144 de la loi N°2002-013 du 11 juin 2002

Développement communaux PDC, les documents administratifs, et les journaux) ont fait l'objet d'analyse à part.

En effet, nous avons consulté les Plans de Développement Communaux PDC de trois Arrondissements pour voir les programmes qui sont prévus en matière de jeunesse, particulièrement dans le domaine des infrastructures socio-éducatives des jeunes. Il ressort que la problématique de la dégradation et de l'insuffisance des infrastructures socio-éducatives a été mentionnée dans les trois PDC des communes d'arrondissements<sup>14</sup>. Il a été prévu par exemple dans le PDC (2010-2014) de l'Arrondissement Communal Maradi I, « *les actions de réhabilitation et la construction d'une maison communale de la culture et la création de centre d'apprentissage des métiers pour les jeunes pour un cout global de 96.750 000 CFA* ».

L'objectif de ces actions est d'améliorer les conditions d'épanouissement des jeunes. Cependant, l'une des contraintes majeure des collectivités locales aujourd'hui est la mobilisation des ressources financières nécessaires pour réaliser les actions prévues à cet effet. L'accompagnement des collectivités locales en ressources financières de la part de l'Etat leur permettrait de faire des investissements au profit de la jeunesse .

Toutefois les infrastructures socio-éducatives de jeunes évoquées dans le PDC de l'arrondissement communal Maradi I sont dans une situation de délabrement, de manque d'équipement de personnel de gestion au titre que celles des autres arrondissements communaux de la ville. En plus on trouve des litiges liés à certains centres comme celui du quartier Mazadou Jika . A cet effet, nous avons examiné plusieurs situations non reluisantes sur le terrain qu'il importe de relater par quelques exemples d'anecdotes. Prenons le cas de cette situation de litiges à propos du centre de jeune de quartier Mazadou jika dont le dossier est pendant en justice jusqu'à la période de notre enquête et dont le document retrouvé sur le terrain nous permet de relater ce fait.

*« Un particulier a démoli le mur du centre du quartier Mazadou Jika qui réclame que le terrain où est construit le centre lui revient de droit de propriété. C'est pourquoi, la commune Maradi I a saisi le gouverneur de la région à propos de la question. Apres quoi un huissier de justice a été saisi à cet effet. L'huissier de justice a visité le centre en compagnie du Maire, du secrétaire général et du chef de quartier en vue de constater la démolition complète du mur de clôture. Apres cette visite l'huissier de justice a dressé un procès verbal de constat de destruction d'immeuble à usage public ».*

---

<sup>14</sup> Plans de Développement Communal Maradi I, Maradi II et Maradi III.

Cette situation démontre ainsi combien donc la situation de certains centres de jeunes est litigieuse et qu'il incombe à l'Etat et aux autorités locales de prendre des précautions. Le deuxième cas du document retrouvé sur le terrain qui mérite d'être mentionné ici, est celui du journal dénommé Garkuwa qui rapporte la situation ci-après « *de la vente d'une maison publique appartenant à la collectivité et qui a été vendue à un opérateur économique par certains individus en dehors du cadre légal.....l'acquéreur aurait donné 25 millions et une maisonnette d'une valeur estimée à 9 millions située dans le quartier Bouzou Dan zambadi .*<sup>15</sup> » C'est cette maison qui remplace aujourd'hui la maison vendue mise à la disposition des jeunes du quartier Nouveau Carré. L'affaire conclue, l'opérateur économique a commencé la construction de son immeuble illustré par la figure N° 5 avec des photos à gauche du site faisant l'objet de vente et celle de droite est la maison échangée. Il faut signaler que l'affaire a engendré beaucoup de critiques de la part des acteurs de la société civile.

**Figure N°5 : Exemple de la situation des centres de jeunes ayant fait l'objet de litige**

**Photo N°1** construction de l'immeuble échangée Par un opérateur économique sur l'ancien site du foyer de samaria

**Photo 2 :** maison remplaçant l'autre



**NB :** Cette figure N°5 illustre la situation évoquée dans le journal Garkua

<sup>15</sup> Journal Garkuwa : Bimensuel d'informations générales et d'analyses paraissant à Maradi N° 18 du 13 février 2012

Ainsi, les situations illustratives évoquées dans la cadre de cette analyse documentaire, celle du quartier Mazadou jika et celle évoquée dans le journal Garkuwa, démontrent combien il ya nécessité de préserver les infrastructures socio-éducatives pour les générations futures.

### 5.7 Analyse des résultats du questionnaire

20 membres du CNJN et 52 jeunes soit 72 jeunes âgés de 15 à 35 ans ont répondu au questionnaire dont nous avons ressorti les quatre principaux axes des résultats ci-après :

- Les éléments d'identification des enquêtés,
- Les attentes des jeunes (les activités et équipements) ;
- Le mode de gestion souhaité ;
- Les suggestions d'amélioration de la situation des centres de jeunes ;

Ainsi, le tableau ci-après indique la répartition des enquêtés selon le sexe, la tranche d'âge, la situation matrimoniale, le niveau d'instruction et la profession.

**Tableau N°8 : Répartition des jeunes enquêtés selon le sexe, les catégories d'âge, la situation matrimoniale, le niveau d'instruction et la profession.**

Effectif	Sexe		Tranches d'âge		Situation matrimoniale			Niveau d'instruction				Profession	
	H	F	15-24	25- 35	M	C	D	A	p	SC	SP	CH	AGR
72	54	18	23	49	30	41	1	18	19	30	4	39	33

**NB :** Les lettres utilisées dans le tableau ci-après ont des significations suivantes.

F= homme, F= femme, M= mariés C= célibataire, D= divorcé

A= Analphabète, P= niveau primaire, SC = niveau secondaire, SP= niveau supérieur

CH= chômage, AG R= activités génératrices de revenus.

#### Analys e et interprétation des résultats

- Parmi les 72 jeunes enquêtés, il ya 54 garçons et 18 filles soit respectivement 75% et 25%.
- Au niveau des tranches d'âges, il ya 23 jeunes âgés dont l'âge se situe entre 15 et 24 ans soit 32% et 49 jeunes âgés dont l'âge se situe entre 25 à 35ans soit 68%.
- Concernant la situation matrimoniale, l'enquête ressort 30 jeunes sont mariés soit 42%, contre 41 célibataires soit 57 %. Ce qui explique que plus de la majorité des jeunes

enquêtés sont célibataires.

- Pour ce qui est du niveau d'instruction, 18 jeunes sont analphabètes représentant donc le quart de l'effectif des enquêtés (25%). L'enquête a révélé presque la même proportion avec ceux qui ont un niveau primaire. En effet, 19 jeunes ont un niveau primaire soit 26% de l'effectif total. Ceux qui ont un niveau secondaire (niveau collège) constituent la majorité des enquêtés. Ils sont au nombre de 30 sur 72 soit 42%. Par contre l'enquête a révélé un très petit nombre des jeunes ayant un niveau supérieur ne représentant que 6% des enquêtés.
- Cependant, 39 jeunes sur 72 disent qu'ils n'exercent aucune activité, soit 54% des enquêtés. Ce qui explique que le problème de l'emploi de jeunes reste une préoccupation dans cette localité. Toutefois 33 jeunes disent qu'ils exercent des activités génératrices de revenus communément appelée AGR soit 46 %. Les activités exercées qui sont citées par les enquêtés sont les suivantes: vente articles divers, réparation radio et cellulaire, couture, menuiserie, plomberie, vidéo club, maçonnerie, poulet rôti, docker, forgeron, photographie, manœuvre, Boucher, chauffeur, taxi moto, coiffeur). Le tableau N°9 suivant donne le récapitulatif des données quantitatives obtenues à travers les éléments qui caractérisent les enquêtés.

• **Tableau N°9: Les caractéristiques des enquêtés.**

Base des données	Identification des enquêtés	Le nombre	Proportion
72 jeunes enquêtés	garçons	54	75 %
	Filles	18	25 %
	15 à 24 ans	23	32 %
	25 à 35	49	68 %
	Les mariés	30	42 %
	Célibataires	41	57 %
	Divorcé	1	1 %
	Analphabètes	18	25 %
	Niveau primaire	19	26 %
	Niveau secondaire	30	46%
	Niveau supérieur	4	6%
	Jeunes en chômage	39	54%
	Jeunes exerçant des AGR	33	46%

### 5. 7.1 Les attentes des jeunes par rapport aux activités

Nous avons demandé à chaque jeune de nous citer une seule activité, qu'il souhaiterait le plus exercer dans les centres de jeunes. Le dépouillement de 72 jeunes enquêtés donne les résultats indiqués dans le tableau ° 10 suivant.

**Tableau N°10 : Répartition des réponses des jeunes sur le choix des activités**

<b>ordre de choix des activités</b>	<b>Choix des activités demandées</b>	<b>Nombre des enquêtés</b>
1	informatique	21
2	Couture	19
3	Menuiserie	04
4	Réunion	03
5	Hébergement	03
6	Projection de film	02
7	Sensibilisation sur le Sida	02
8	Théâtre	02
9	Bibliothèque	02
10	Chanson	02
11	Danse	02
12	Scrabble	01
13	Ecole coranique	01
14	Tennis de table	01
15	Maçonnerie	01
16	Cours de maison	01
17	Alphabétisation	01
18	Peinture	01
19	Tricotage	01

20	Broderie	01
21	Plomberie	01
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>72</b>

### **Analyse et interprétation des résultats**

Ces activités citées dans le tableau ci-dessus ont été choisies par les jeunes. Au total 21 activités ont été recensées. Sur les 72 jeunes interrogés, 21 ont porté leur préférence sur l'informatique soit 29%. Ce choix est majoritaire. Avec les mutations sociales et le contexte de la mondialisation, les jeunes s'orientent de plus en plus vers les technologies de l'information et de la communication (TIC). Ils utilisent les ordinateurs, les réseaux internet, les téléphonies mobiles comme moyens de communication. Ces types d'outils modernes procurent des avantages divers aux jeunes. Leurs atouts, c'est qu'ils ont des applications sur le plan des échanges, des apprentissages divers et de formation, des cours à distance et favorise la recherche de l'emploi pour les jeunes.

Cependant, il n'en demeure pas moins qu'ils ont des incidences inquiétantes sur les comportements de certains jeunes qu'il importe de les utiliser avec précaution. Leurs inconvénients d'accès libre, c'est qu'ils ont des répercussions sur les manières de vivre des jeunes (violence, crimes prostitution, pornographie). En outre, l'accès libre comporte des risques de perte des valeurs morales et culturelles (dépravation des mœurs) au point où la protection de l'identité culturelle africaine constitue aujourd'hui un défi à relever.

La deuxième activité en dehors de l'informatique est la couture. En effet, 19 demandes ont été signalées soit environ 26% des enquêtés qui souhaiteraient qu'on crée un foyer féminin en vue de faire la formation des jeunes garçons et filles en couture.

En ensuite, la demande s'est portée sur la menuiserie à 5% des enquêtés. Dans cette catégorie des besoins des jeunes, nous citons le tricotage, la broderie, la peinture, la maçonnerie, la plomberie. Mais la proportion de la demande sur ces activités reste faible (moins de 5% des enquêtés) par rapport à l'informatique et à la couture.

Par ailleurs, nous pouvons noter des préférences sur les activités de rencontres d'échanges et de loisirs (réunions, hébergement, projection de film sensibilisation sur le Sida, scrabble). Il ya lieu aussi de souligner le besoin des jeunes à se cultiver comme en

témoigne le choix sur la bibliothèque, les cours de maison, l’alphabétisation, l’école coranique. Enfin la dernière catégorie concerne les activités culturelles et sportives (théâtre, chanson, danse et tennis de table) ;

### 5.7.2 Les attentes des jeunes par rapport aux équipements

A ce niveau aussi, nous avons demandé à chaque jeune de nous citer le type d’équipement qu’il souhaiterait le plus qu’on installe dans les centres de jeunes. Les réponses de 72 jeunes enquêtés sont réparties dans le tableau N° 11 suivant.

**Tableau N°11 : Répartition des réponses des jeunes sur le choix des équipements:**

Ordre de choix des équipements	Types d’équipements demandés par les jeunes	Nombre des enquêtés
1	Ordinateur	21
2	Machines à coudre	19
3	Chaises	05
4	Tables	05
5	Matériels de sonorisation	04
6	Antenne parabolique	03
7	Groupe électrogène	03
8	Bureaux	03
9	Bâches	03
10	Trousse menuiserie	02
11	Livres	02
12	Instrument de musique	01
13	Trousse plomberie	01
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>72</b>

### **Analyse et interprétation des résultats :**

Nous avons remarqué lors de l'enquête que les jeunes comprennent de plus en plus l'importance des technologies de l'information et de la communication (TIC). En effet, la plus grande majorité des jeunes ont besoin d'apprendre des ordinateurs. Environ 29% souhaitent que l'ordinateur soit installé dans le centre. Parmi les raisons avancées, certains disent que le monde a changé aujourd'hui tandis que d'autres pensent qu'il grand temps qu'ils puissent s'initier au maniement de l'ordinateur. Cette dernière raison est plus fondée à notre avis dans la mesure où nous avons remarqué que les jeunes dans la ville de Maradi sont en retard sur l'apprentissage de ces outils.

L'autre aspiration des jeunes est la demande à la création des foyers de couture. Après l'ordinateur, le désidérata des enquêtés est les machines à coudre comme on peut le remarquer environ 26% préfèrent qu'on installe un foyer pour la formation en couture.

Les autres équipements demandés se résument aux matériels pour exercer les activités d'insertion professionnelle (trousse de menuiserie et plomberie), des activités de bureau (bureaux, tables, chaises), des activités culturelles (instrument de musique, livres) et des activités de sensibilisation (Antenne parabolique, matériels de sonorisation, groupe électrogène, bâches).

#### **5.7.3 Les réponses des enquêtés sur le mode de gestion**

Lorsque nous avons fait l'état des lieux sur les centres, il a été révélé que ce sont les chefs des quartiers qui sont les plus cités comme les principaux responsables de la gestion des centres dans les quartiers. Aucune structure de gestion n'a été identifiée. Cette question de gestion est importante. C'est pourquoi, nous avons posé cette question de façon transversale à trois groupes cibles de l'étude : les élus locaux, les agents du MJS/C et les Jeunes. Car le fonctionnement, l'animation, la fréquentation et les bonnes prestations des services à offrir au public dépendront avant tout de la manière dont les centres seront gérés. Ainsi nous avons demandé à chacun des enquêtés de choisir le mode de gestion qu'il estime le mieux adapté au contexte de la décentralisation.

**Gestion directe par la Ville :** c'est-à-dire que la ville gère directement elle-même les centres comme elle gère les autres services locaux administratifs en nommant un responsable à la tête du centre.

**Gestion par un conseil d'exploitation :** il s'agit ici de la mise en place d'un conseil d'exploitation comprenant tous les acteurs impliqués (élus locaux, les représentants du conseil communal de jeunes de la ville, service technique déconcentré de l'Etat en matière de jeunesse, le chef de quartier ou son représentant).

**La gestion déléguée à une association de jeunesse:** la ville peut confier le centre à une structure associative de jeunesse en signant un contrat entre elle et l'association candidate.

**La gestion privée :** La ville peut confier le centre à quelqu'un qui souhaiterait faire des prestations des services auprès du public pour générer des revenus. Un contrat peut être ainsi envisagé avec le particulier qui doit reverser une contre partie financière à la ville.

Les enquêtés ont opéré leurs choix de convenances personnelles.

Les différents tableaux qui suivent indiquent chacun la répartition des réponses des enquêtés. Le dernier tableau N° 15 indique le récapitulatif des réponses des enquêtés sur cette question.

**Tableau n° 12 : Répartition des choix des élus locaux selon le mode de gestion de centres**

<b>Les modes de gestion</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Pourcentage</b>
Gestion directe de la ville	02	18%
Gestion par un conseil d'exploitation	06	55%
Gestion déléguée à une association de jeunesse	01	9%
Gestion à un particulier	02	18%
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>100%</b>

**Tableau n° 13: Répartition des choix des Agents du MJS/C selon le mode de gestion de Centres**

<b>Les modes de gestion</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Pourcentage</b>
Gestion directe de la ville	01	6%
Gestion par un conseil d'exploitation	11	69%
Gestion déléguée à une association de jeunesse	03	19%
Gestion à un particulier	01	6%
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>100%</b>

**Tableau n° 14 : Répartition des choix des jeunes selon le mode de gestion de centres**

Les modes de gestion	Effectifs	Pourcentage
Gestion directe de la ville	24	33%
Gestion par le Conseil d'exploitation	22	31%
Gestion déléguée à une association de jeunesse	20	28%
Gestion confiée à un particulier	06	8%
<b>TOTAL</b>	<b>72</b>	<b>100%</b>

**Tableau n° 15 : total cumul des choix des élus locaux, agents du MJS/C et des jeunes selon le mode de gestion de centres**

Les modes de gestion	Effectifs	Pourcentage
Gestion directe de la ville	27	27 %
Gestion par un conseil d'exploitation	39	40 %
Gestion déléguée à une association de jeunesse	24	24 %
Gestion à un particulier	09	9 %
<b>TOTAL</b>	<b>99</b>	<b>100%</b>

**Analyse et interprétation des résultats :**

Les tableaux N° 12, N° 13 et N° 14 indiquent respectivement les résultats des réponses des élus locaux, des agents du MJC/C et des jeunes sur le choix de mode de gestion des centres de jeunes. Sur les 11 élus locaux interrogés 6 sont favorables à la mise en place d'un conseil d'exploitation soit plus de la moitié des enquêtés (environ 55%). La même tendance est observée chez les agents du MJS/C qui souhaiteraient aussi la mise en place du conseil d'exploitation au détriment de trois autres modes de gestion. En effet, 11 agents du MJS/C sur 16 ont porté leur choix sur ce mode de gestion.

Par contre chez les jeunes, les choix sont presque à égalité pour les trois premiers modes de gestion (tableau N° 14). L'interprétation que l'on peut faire à travers ces résultats est que les avis des jeunes sont partagés sur les choix à opérer. Ou bien à travers ces résultats, nous pouvons dire que la question du choix de tel ou tel mode ou mode reste un débat ouvert.

Mais à la lecture des choix cumulés comme illustrent le tableau n°15 ci-dessus, le mode de gestion porté sur le conseil d'exploitation a une prédominance sur les trois autres

modes de gestion. En effet sur les 99 enquêtés (élus locaux, les agents du MJS/C, les jeunes), 39 personnes ont porté leur choix sur le conseil d'exploitation soit environ 40%.

Ensuite 27 personnes soit environ 29% des enquêtés estiment qu'il est préférable que la mairie gère elle-même les centres tandis que 24 personnes (environ 24%) pensent qu'il faut confier la gestion à association quelconque.

Enfin 9 personnes estiment qu'il faut une gestion privée c'est-à-dire qu'il faut confier la gestion à un particulier.

Les réponses des enquêtés par rapport au conseil d'exploitation sont illustrés à travers les quelques exemples des propos ci-après : « *Pour une meilleure gestion des centres, le conseil d'exploitation est le mieux indiqué parce qu'il y a la participation de tous les acteurs* » disait un enquêté. « *Avec le conseil d'exploitation on peut faire appliquer le statut des centres* » affirme un autre. « *Parce que le conseil d'exploitation regroupe les agents de la mairie, des représentants des associations et l'agent de MJS/C, si toutes les couches sont impliquées, il ya plus de transparence, et aussi l'union fait la force* ».

Par contre, parmi les 27% des enquêtés qui ont porté leur choix sur le mode de la gestion directe de la ville, perçoivent les centres comme des services annexes de la Mairie et d'utilité publique. C'est donc à la Mairie qu'il revient la responsabilité directe de les gérer. Voici quelques réponses de certains enquêtés : « *Donner la gestion à la Mairie dans un premier temps, par la suite si les choses marchent, on peut mettre un conseil d'exploitation* » raisonne un enquêté. « *les associations de jeunesse ne sont pas mures pour assurer la gestion de ces centres* » affirme un autre enquêté. « *si c'est le conseil d'exploitation ou les associations, il ya aura toujours divergences d'opinions, c'est pourquoi moi je préfère que la mairie gère elle-même ces centre* » pense un autre enquêté.

Parmi les 24% enquêtés qui souhaiteraient qu'une association de jeunesse prenne en main l'exploitation des centres, certains pensent que si les jeunes sont impliqués, ils peuvent mieux revaloriser les centres, il y aura plus d'animation. Les problèmes de jeunes seront mieux pris en compte. Certains avancent des propos suivants : « *L'association des jeunes peut avoir plus de liberté sur l'utilisation des centres* » « *Il y a un manque de*

*transparence chez les techniciens de jeunesse », « les problèmes des jeunes seront vite régler si on confie les centres aux associations de jeunesse ».*

Enfin, parmi les 9% des enquêtés qui portent leur choix sur la gestion d'une personne privée, il ya ceux qui pensent que l'intéressé sera obligé de faire l'entretien de la maison pour attirer la clientèle et avoir de la rentabilité dans la gestion des centres . Une des raisons avancée par les enquêtés est la suivante : *« La personne sera obligée de prendre en compte les préoccupations de la clientèle, il y aura moins de pagaille et des divergences, il ya plus de sécurité et de contrôle et moins de la politique qui gâtent les choses ».*

### **5.8 Difficultés et limites**

Ce sont les contraintes temporelles, matérielles et financières qui ont limité nos efforts pour aborder d'autres aspects du problème. D'ailleurs, il était très difficile pour nous de considérer tout le périmètre de la ville de Maradi dans sa délimitation actuelle pour mener Ce travail. Mais si nous avons considéré tout le territoire de la ville, c'est pour un souci de décrire la réalité de la situation dans son ensemble. Toutefois en abordant ce sujet, nous n'avons pas la prétention de tout résoudre. C'est juste une modeste contribution consistant à diagnostiquer la situation et à proposer quelques pistes de solutions.

## **Chapitre VI : Les Perspectives et les recommandations**

### **6.1 Les orientations**

L'état actuel des centres ne permet pas de répondre aux attentes du public, en particulier celles des jeunes. Dans le contexte actuel, la question est de savoir quels types d'activités d'équipements et de mode de gestion faut il préconiser pour reprendre en main l'exploitation, l'animation et la fréquentation des centres. Nous pensons que les alternatives peuvent être envisagées en tenant compte des résultats de l'enquête du terrain. En effet, l'enquête a révélé une certaine évolution quant aux besoins des jeunes dans ce contexte de modernité. Le choix d'activité de formation en informatique opéré par la majorité des enquêtés est une illustration qui explique l'évolution de besoins des jeunes. Nous devons donc prendre en compte cette demande des jeunes dans la perspective de redynamisation de ces centres.

Ce qui veut dire qu'il ya lieu de mettre l'accent sur la vulgarisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour que les jeunes puissent les maîtriser. Ces

outils peuvent beaucoup contribuer dans la recherche des connaissances chez les jeunes à l'école. Dans cette perspective, les centres peuvent donc constituer des lieux de formation en informatique.

Par ailleurs, l'enquête a révélé le besoin pour des jeunes à s'insérer dans la vie professionnelle sociale et économique. « *La formation professionnelle est le meilleur remède contre la pauvreté* » disait l'enquêté N° 49. L'enquête a révélé qu'environ 54% des jeunes enquêtés sont en chômage. La forte demande portée sur l'activité de couture prouve que les jeunes ont besoin d'être accompagnés pour avoir des activités leur permettant de générer des revenus. A l'avenir, nous proposons de faire de centres des futurs lieux d'apprentissage de métiers divers : peinture teinture, broderie, tricotage, cuisine, menuiserie etc.

Il ya d'autres activités socio-éducatives que les jeunes ont demandées. Celles- ci rentrent dans le cadre de l'éducation permanente extra scolaire des jeunes. Elles concernent La lecture dans les bibliothèques, les conférences, les réunions des membres de CNJN, la projection des films, les causeries débats, les conseils dépistage volontaire, les prise en charge et la sensibilisation des jeunes sur le IST/ VIH Sida, information Education Communication I E C).

Il faudrait également prévoir dans les centres, les activités culturelles, sportives et de loisirs en vue d'accompagner les autres activités de formation et d'insertion des jeunes. Ce qui permettra l'animation et la fréquentation régulière des centres. Ces activités jouent ainsi un rôle important dans la mobilisation du public autour des centres. Nous rappelons que ces activités culturelles, sportives et de loisirs demandées par les enquêtés sont entre autres : les conte, la musique, le théâtre, les chansons, les danses traditionnelles et modernes, l'entraînement des troupes culturelles, le basket, la pétanque, le scrabble etc. Les activités culturelles à l'échelle des quartiers font partie des stratégies à préconiser, car elles permettent non seulement de détecter des talents artistiques mais aussi de redynamiser les centres (animation et fréquentation permanente autour des centres). Elles permettent par ailleurs de revaloriser et de promouvoir la culture nigérienne de la base au sommet.

## 6.2 Perspectives à court, moyen et long terme.

### 6.2.1 Court terme

- **Préservation des infrastructures existantes**

Il revient à l'Etat de prendre des mesures idoines en vue de régler définitivement la situation juridique des tous les centres qui se trouvent sur le territoire national. Dans un premier temps, il faut clarifier la situation juridique des centres de jeunes qui font l'objet de litiges. Nous pensons que l'Etat a un rôle primordial à jouer dans ce sens. Nous proposons un travail de recensement, d'identification et d'immatriculation de tous les centres de jeunes et au-delà tous les espaces ou infrastructures existantes destinées aux jeunes sur l'ensemble du territoire national. Face aux litiges que nous avons signalé entre l'Arrondissement Maradi I et un particulier du quartier Mazadou Jika, il ya l'impérieuse nécessité de répertorier tous les centres existants au Niger.

Il faut ensuite des clôtures et créer des fichiers de gestion de ces centres au niveau du MJS/C et au niveau des collectivités locales. Il ya lieu de chercher si possible des titres fonciers ou un acte de cession ou un arrêté conjoint Ministère de l'intérieur et Ministère en charge de la jeunesse pour mettre à la disposition des collectivités locales les centres relevant du ressort de leur territoire.

- **Réhabilitations, aménagements, réparations**

- ❖ Il ya lieu d'entreprendre dans un premier temps les travaux de réhabilitation, d'aménagements ou de réparation des centres qui sont dans un état passable. Ce sont par exemple les centres construits en matériaux définitifs (en ciment ou en dur) qui nécessitent quelques réfections et le rétablissement des branchements d'eau et d'électricité. Il s'agit des centres des quartiers comme Ali Dan Sofu, Bouzou Dan zanbadi, Soura bildi, Nouveau carré, yandaka, et Maradoua.

- **Equipped des centres**

- ❖ Une fois les travaux de réhabilitation, d'embellissement et d'assainissement effectués, les centres pourront être équipés en matériels de formation informatique comme illustre cette la figure N°6 ci-après :

**Figure N° 6 : Exemple de type d'équipement à installer dans les centres de jeunes**



Il y a lieu donc d'aménager les salles de cyber pour faire de l'apprentissage en informatique et de navigation internet pour les jeunes; installer aussi des imprimantes, des photocopieuses et des scanners.

Aménagement des salles en vue de faire des réunions, des formations, des conférences, des débats, des échanges de jeunes, des sensibilisations, faire des locations salles et de matériel de sonorisation,

Aménagement des podiums et des espaces des jeux pour pratiquer les activités sportives (handball, volleyball, basketball arts martiaux) , des culturelles et de loisirs ( théâtre chanson danses et des bibliothèques )

Aménagement des lieux d'hébergement pour accueillir les jeunes d'autres régions ou d'autres pays en cas des rencontres et échanges des jeunes ou colonies des vacances.

Ensuite un foyer féminin pourrait être créé pour la formation des jeunes filles surtout déscolarisées en couture, tricotage, broderie, teinture, cuisine. Avec les activités de couture par exemple plusieurs produits peuvent intéresser le public tels que : draps de lits, coussins, chemises en tissus de basins, nappes de tables, serviettes, habits nourrisson et enfants maternels). Cependant, pour offrir ces prestations au public, la ville devrait donc apporter des machines à coudre, tables de coupe, armoires métalliques, fer à repasser, mètre à ruban, chaises, bancs, paires de ciseaux, fil, aiguilles etc ....

- **Renforcement des capacités des structures associatives, des structures de gestion des centres :**

Il importe de rappeler que selon l'enquête, le conseil d'exploitation est le mode de gestion qui est préféré par les enquêtés au détriment des autres modes de gestion. Par conséquent, une fois que les centres seront réhabilités, l'étape suivante consisterait à mettre en place ces conseils d'exploitation au niveau de chaque centre. Pour ce faire, les représentants du conseil municipal de jeunesse, les élus locaux, les cadres du Ministère en charge de la jeunesse, devraient impérativement être impliqués dans les conseils d'exploitation des centres.

Il faudrait envisager un renforcement des capacités de ces membres du conseil d'exploitation à travers notamment les formations sur l'administration et la gestion des centres, la comptabilité et l'élaboration des microprojets. Le Ministère en charge de la jeunesse devrait alors accompagner les collectivités locales avec l'affectation des animateurs de jeunesse en vue d'assister techniquement les conseils d'exploitation dans le fonctionnement des centres.

#### **6.2.2 Moyen terme**

- **Centres qui sont en matériaux non définitifs vers les centres construits en matériaux définitifs**

Elaboration de projets des nouvelles constructions des centres en lieu et place de ceux délabrés, ceux qui sont dans un mauvais état ou qui sont en matériaux non définitifs. L'objectif ici est de chercher le financement auprès des partenaires techniques et financiers de la ville pour appuyer la construction de nouveaux centres de jeunes en remplacement de ceux dégradés. Ce qui permettra de disposer des centres modernes qui répondraient à toutes les exigences techniques avec des installations plus attractives.

La ville pourra subventionner les centres ne serait-ce que pour la prise en charge du personnel (manœuvres, gardiens, secrétaires). Dans cette perspective de redynamisation de centres, nous conseillons à la ville l'envoi de certains de ses agents en formation à l'Institut National de la jeunesse des sports et de la culture de Niamey aux fins d'acquérir des qualifications en matière de mobilisation, de communication et des activités socio-éducatives. L'avenir de la qualité des prestations dépendra aussi de celle des animateurs qui animent ces centres. Un processus de renforcement des capacités des animateurs bénévoles des centres devrait donc être envisagé.

### **6.2.3 Long terme**

Dans la perspective de la promotion de la jeunesse au niveau des collectivités locales, il est opportun que les autorités municipales pensent à élaborer des politiques locales de jeunesse dont les centres de jeunes constitueraient la pierre angulaire de ces politiques.

Autrement dit, dans le contexte actuel de la décentralisation, de la même manière que les communes élaborent les Plans de Développement Communaux (PDC), les Politiques locales de jeunesse doivent aussi être élaborées à fin qu'elles servent de cadre d'intervention en matière de jeunesse. C'est dans cette politique locale de jeunesse que la ville pourra définir les grandes orientations des programmes ou projets communaux en matière de jeunesse, des sports, de la culture.

Nous préconisons à travers cette politique locale de jeunesse, d'abord la préservation des infrastructures socio-éducatives déjà existantes ensuite prévoir dans le schéma d'aménagement et d'urbanisme de la ville, les espaces de loisirs, des jeux au profit de la jeunesse.

## **6.3 Recommandations**

- **Au niveau de la ville ;**

En vue de concrétiser les stratégies alternatives à court terme tels que les travaux de réhabilitation, des aménagements, des réparations ou des réfections des centres qui sont dans un état passable, nous recommandons à la ville de prévoir au titre de l'année 2014, des inscriptions budgétaires conséquentes pour réaliser les travaux ;

A la limite de ce travail, nous invitons la ville à procéder à une étude technique, topographique (références cadastrales, les superficies des centres) ainsi qu'aux estimations financières appropriées pour réaliser les travaux de réhabilitation, d'aménagements, des réfections ou de nouvelles constructions de ces infrastructures. Il serait toujours nécessaire de faire d'abord une étude technique et topographique approfondies avant la construction de tout équipement à usage public. C'est pour éviter les risques d'effondrement comme c'est le cas constaté de certains centres pendant l'enquête . Car les conséquences imprévisibles peuvent être dangereuses sur la vie humaine.

Pour ce qui est de la construction ou de la reprise complète des centres et leurs équipements, compte tenu des ressources limitées, nous suggérons à la ville de faire un plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers à fin qu'ils appuient la ville dans la construction de ces centres, dans la mise en place des matériels et des équipements à l'intérieur des centres.

Pour améliorer la participation des jeunes dans les actions de développements de la ville, les autorités communales devront initier des missions de sensibilisations, d'information et de vulgarisation des textes sur les centres de jeunes au niveau des quartiers et à la radio. Nous faisons allusion au Statut Type de service public administratif local, notamment sur l'aspect organisation et fonctionnement et la gestion des centres de jeunes.

Concernant la gestion des centres, nous disons qu'il ne nous appartient pas de proposer tel ou tel mode de gestion. Il appartient aux autorités locales de délibérer sur le mode de gestion au sein du conseil Municipal. Les différents propos des enquêtés que nous avons rapportés par rapport au mode de gestion ont des significations non moins importantes sur lesquels le conseil peut s'appuyer.

Face à l'insuffisance de l'encadrement et de formation des structures associatives de jeunesse, nous recommandons à la ville de mettre l'accent sur la formation des responsables associatifs et créer les conditions de formation des jeunes en informatique au niveau de la ville.

La ville devrait identifier les animateurs culturels talentueux dans les quartiers et mettre en place des clubs culturels des quartiers capables d'animer les centres. Cela permettra aux centres de devenir des pôles d'attraction du public.

Les autorités municipales doivent s'inspirer de la politique nationale de jeunesse et de la Charte de la jeunesse ainsi que de leurs Plans de Développement communaux en vue d'élaborer leur propre politique locale de jeunesse.

- **Au niveau du Ministère de la jeunesse, des sports et de la culture**

Face à l'insuffisance du personnel qualifié et compétent susceptible de prendre en main l'animation des centres, nous recommandons à l'Etat de recruter suffisamment en quantité et en qualité des animateurs de jeunesse qui sont en chômage pour accompagner les collectivités locales dans la gestion des centres. Pour ce faire, le Programme de l'Etat inscrit dans le PDES visant à recruter 370 animateurs de jeunesse devrait donc être concrétisé dans le meilleur délai<sup>16</sup>. Car cela pourrait être une opportunité pour la gestion de 175 centres de jeunes qui sont actuellement dans les collectivités locales.

L'Etat devrait soutenir la réalisation du Projet « Maillage territorial de centres de jeunes » financé par l'Ambassade de France qui vise à réhabiliter et à équiper 54 centres de jeunes dans trois ans.

Par ailleurs, face à la problématique qui entoure la gestion des infrastructures dans les collectivités locales, nous recommandons au MJS/C d'initier la formation de cadres supérieurs spécialisés en administration et gestion des infrastructures. Pour ce faire le MJS/C devrait introduire à l'Institut National de la jeunesse, Sports et de la culture de Niamey des modules de formation en administration et gestion des infrastructures socio-éducatives et sportives.

En outre, nous recommandons également au MJS/C la création d'une Direction des infrastructures sportives et socio-éducatives.

Compte tenu des moyens limités des collectivités locales, nous recommandons à l'Etat, d'accélérer l'appui en ressources financières permettant aux collectivités locales d'investir en faveur des jeunes notamment pour la réhabilitation et l'équipement des centres de jeunes.

Il y a la nécessité d'organiser une rencontre nationale regroupant les acteurs (élus locaux, les cadres du MJS/C, les Associations de jeunesse, les partenaires techniques et financiers). Il s'agira de débattre sur la question de la gestion des centres de jeunes dans ce contexte de décentralisation. Cela permettra non seulement de revisiter les textes réglementaires mais aussi de délimiter les responsabilités entre l'Etat et les collectivités locales. Pour ce faire il faudrait faire un toilettage de l'arrêté N° 000034 / MJS/JF/MID de 20 septembre 2005, Portant Statut Type de service public local administratif des centres de jeunes à devoir l'harmoniser sur le plan National et le faire adopter par décret. Car le décret aura plus de visibilité et de force d'application dans les collectivités locales.

---

<sup>16</sup> Programme en faveur de jeunesse inscrit dans le PDES

Enfin nous recommandons à l'Etat dans le cadre de la préservation de ces centres de jeunes, la délivrance soit d'un acte de cession, soit d'un titre foncier, ou une mise à disposition au profit des collectivités locales du patrimoine à usage public. Car aujourd'hui avec l'augmentation de la valeur foncière, beaucoup des litiges existent entre les particuliers et les collectivités locales à propos de ces centres. De toutes les façons l'utilité publique doit primer sur l'intérêt particulier même si le droit offre la possibilité à tout citoyen de se manifester s'il estime être lésé.

- **Au niveau des partenaires techniques et financiers**

Face à l'état de dégradation de la plupart des centres de jeunes et compte tenu des ressources limitées de la ville, nous recommandons aux partenaires techniques et financiers (PTF) : Organisations Non Gouvernementales (ONG), Projets de Développement, Coopération décentralisé) en vue d'accompagner la ville dans la construction et l'équipement des centres de centres et autres projets communaux de jeunesse. En outre, les PTF sont sollicités pour soutenir la ville dans la formation et le perfectionnement des ses agents sur la gestion, le contrôle et l'animation des infrastructures socio-éducatives ainsi que la formation des responsables des structures associatives.

Dans le cadre de l'élaboration de la politique locale de jeunesse, nous recommandons aux PTF de financer entièrement le document dans le 5 ans à venir.

## **Conclusion**

En définitive l'analyse des informations recueillies auprès des enquêtés nous permet de déduire que les centres de jeunes pourraient être des centres polyvalents à l'avenir. Ils peuvent servir à la fois à la réalisation des activités socio-économiques, de formation, d'échanges, de loisirs, d'animation culturelles et sportives. Cependant, les conditions dans lesquelles ils se trouvent actuellement n'offrent pas la possibilité de réaliser convenablement ces activités. Car nous venons de découvrir que ces centres sont confrontés à des multiples problèmes. La plupart d'entre eux sont en ruine. Certains ont des toits détériorés, servant d'abris des margouillats et entraînant des écoulements d'eau pendant la saison de pluie, d'autres avec des murs qui commencent à céder, renfermant des fissures ou des grands trous. L'intérieur de certains centres comporte des toilettes insalubres et désagréables. Même ceux là qui sont dans un état acceptable ne sont pas

fonctionnels comme en témoignent les réalités observées sur le terrain. Ils sont dépourvus d'équipements et du personnel qualifié. Ils sont dans une léthargie totale d'activités et d'animation, une faible fréquentation, des litiges entre collectivités et particuliers, une gestion individualisée des chefs de quartiers.

La problématique que nous avons décrite dans la première partie du document ne nous laisse pas donc indifférent face à la situation. C'est pourquoi nous avons poussé des investigations avec les acteurs (élus locaux, exploitants des centres, les autorités municipales, les chefs de quartiers et les agents du MJS/C) pour recueillir leurs points de vue. Les méthodes d'investigation utilisées étaient l'observation, l'entretien, le questionnaire, et la recherche documentaire résumant ainsi notre démarche méthodologique.

Dans la deuxième partie, nous avons évoqué certaines réalités géo-administratives, climatiques, hydrographiques, démographiques, socio-économiques non seulement du Niger mais aussi du milieu spécifique d'étude à savoir la ville de Maradi. Ces réalités sont non moins importantes dans la mesure où elles contribuent à la connaissance de l'environnement de milieu d'étude.

La troisième partie présente les résultats, l'analyse et l'interprétation des résultats. Elle présente aussi des orientations, des stratégies alternatives et propose des pistes des solutions à court, moyen, et long terme. Nous avons fait également des recommandations à l'endroit des autorités municipales, des partenaires techniques et financiers et au Ministère en charge de la jeunesse. D'ores et déjà, nous avons remarqué un début de prise de conscience de la part des élus locaux pendant l'enquête du terrain. Les discussions menées avec eux sur les centres ont permis en effet à certains de décider d'amener le sujet en débats lors de la prochaine session du conseil Municipal. Cela constitue un pas en avant. Nous espérons que le document qui sera soumis auprès des autorités municipales et ministérielles après validation, trouvera leur agrément et servira dans la réalisation concrète des solutions au problème étudié. Notre travail n'est pas fait uniquement pour acquérir le Diplôme mais pour apporter une contribution modeste soit-elle aux problèmes constatés au pays ou une partie du pays. Nous préconisons d'organiser ultérieurement une conférence sur les résultats de notre étude au niveau de la ville de Maradi dans le but d'amener les acteurs locaux à mieux prendre en compte cette situation des centres de jeunes.

Toutefois un proverbe africain dit « *vous pouvez amener un cheval jusqu'à l'eau mais vous ne pouvez pas le forcer à boire* ». Au Niger, beaucoup de problèmes qui concernent le pays ont fait l'objet d'études dont l'application pose énormément de problème. Néanmoins les quelques réflexions que nous avons menées à travers cette étude monographique nous poussent à ouvrir une autre question de débats à savoir : quelle politique de gestion des infrastructures socio-éducatives de jeunes dans un pays où la formation dans ce domaine n'est pas développée ?

## REFERNCES BIBLIOGRAPHIQUES

### DOCUMENTS GENERAUX

- ❖ PAULAIS Thiery, *Financer les villes d'Afrique, l'enjeu de l'investissement local*, Paris, 2012, Edition PEARSON
- ❖ ROUX Dominique, DANIEL Soulié, *Gestion*, Paris, 1996, Edition PUF
- ❖ *Décennie pour le Développement et la promotion de la jeunesse, Plan d'action 2009-2018*, Union Africaine, 2009
- ❖ *Guide de formation en gestion des infrastructures sportives*, document CONFEJES, 2012
- ❖ *Manuel de formation sur les centres de jeunes*, document CONFEJES, 2010
- ❖ *Plan du Développement économique et social PDES*, Niger, 2012,
- ❖ *Plan Stratégique Sectoriel de mise en œuvre de la Politique Nationale de jeunesse Niger*, 2011,
- ❖ *Recueil des textes sur la décentralisation au Niger*, 2eme édition 2009
- ❖ *Réhabilitation et Dynamisation des Maisons de jeunes, Propositions de Modules de formation à la vie associative*, CONFEJES, 1995

### REVUES, RAPPORTS, ETUDES, SEMINAIRES, PERIODIQUES, JOURNAUX

- ❖ *Annuaire Statistique 2008 de la jeunesse et des sports*, Niger, édition 2010
- ❖ *Communication sur la gestion des collectivités à la réunion annuelle des cadres de la jeunesse et des sports*, Niger, 2009
- ❖ *La Jeunesse en mutation N° 164*, UNESCO, 2000, Edition ERES
- ❖ *Module de Formation en gouvernance Locale*, Niger, ONG TATALI, 2008
- ❖ *Plan de Développement Communal PDC Actualisé*, Commune Urbaine I Maradi 2010
- ❖ *Rapport de séminaire sur les Politiques locales de Jeunesse*, Zinder, 2006
- ❖ *Stratégie de Développement, de Gestion Urbaine et de la lutte contre la pauvreté : cas des villes de Dosso et Maradi*, rapport, CIMA International, 2005.
- ❖ *Rapport National sur les progrès vers l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le Développement, Niger*, INS, 2007
- ❖ *le Niger en chiffres*, INS, 2011
- ❖ *Etude institutionnelle, socio-économique, de rénovation/ réhabilitation et de rééquipement des centres de jeunes de la Communauté Urbaine de Niamey*, jeux de la Francophonie, 2002

❖ « Garkuwa » : journal N°18 du 13 février 2012, Maradi

#### **TEXTES OFFICIELS**

- ❖ *Charte Africaine de la jeunesse*, 2006, édité par IMBA, Niamey, Niger
- ❖ *La Politique Nationale de jeunesse, Niger* 2011, édité par Sanecom
- ❖ *lettre de Politique de Développement du Secteur Jeunesse (LPDSL) Sénégal*, 2004), édition Offset, General service,
- ❖ *Loi N°2002-013 du 13 juin 2002, Portant Transfert de compétences aux régions, départements, et communes*, Niger, 2002
- ❖ *Loi N°2008-42 du 31 juillet 2008, relative à l'organisation et l'administration du territoire de la République du Niger*
- ❖ *Ordonnance N°2010-55 du 17 septembre 2010, Portant Statut des Communes à Statut Particulier ou Villes*
- ❖ *Ordonnance N°2010-56 du 17 septembre 2010, Portant érection des communautés Urbaines de Niamey, Maradi, Tahoua, et Zinder en communes à statut particulier ou villes et les Communes les composant en arrondissements.*
- ❖ *L'Arrêté N°000034/MJS/JF/MID du 20 Septembre 2005, Portant Statut Type de service local administratif des centres de jeunes*

## ANNEXE II : Grille d'observation

Cette grille d'observation est élaborée dans le cadre de la rédaction d'une monographie sur le thème suivant : « **Contribution pour la Redynamisation des infrastructures socio-éducatives des jeunes dans les collectivités locales du Niger : cas des centres des jeunes (ex foyers de samaria) de la ville de Maradi.** »

**NB :** Cette grille est remplie en collaboration avec les exploitants de centres de jeunes de la ville de Maradi

### Etat des lieux sur les centres de jeunes de la ville de Maradi

1 Nature de construction du bâtiment ? En dur  en semi dur  en banco

1.2 Nombre de pièces du bâtiment ? 1  2  3  4  5  plus de 5 à préciser

1.3 Etat actuel du bâtiment ? Bon  passable  Mauvais

2 Nature de clôture? En dur  en semi dur  en banco  autre préciser

2.1 État actuel de la clôture ? Bon  passable  Mauvais

3 Nature de la latrine? En dur  en semi dur  en banco  autre préciser

3.1 État actuel de la latrine ? Bon  passable  Mauvais

4 Le type de branchement ? Eau  Electricité  Téléphone

4.1 Qui à fait les branchement (s) ? Etat  Mairie  comité de jeunes   
Une personne privé  chef de quartier

5. Les Types des matériels existants .....

5.1 Si oui qui les a placé (s) ? Etat  Mairie  comité de jeunes   
Une personne privé  chef de quartier

6. zone lotie ? Oui  Non

7. Existence de litige ? Oui  Non

7.1 Est -il réglé ? Si oui comment est-il réglé ? En justice  à travers les chefs coutumiers  Entre la mairie et le déclarant

8 Qui gère actuellement de centre actuellement ?.....

9 Quels Types d'activités le centre mène actuellement ?.....

10 Comment apprécierez-vous le niveau d'animation et fréquentation du centre.....

**ANNEXE III : Guide d'entretien adressé aux élus locaux, et aux agents du MJS/C**

Ce Guide d'entretien vous est adressé dans le cadre de la rédaction d'une monographie sur le thème suivant : « **Contribution pour la redynamisation des infrastructures socio-éducatives des jeunes dans les collectivités locales du Niger : cas des centres des jeunes (ex foyers de samaria) de la ville de Maradi.**

1 votre appréciation par rapport à l'état actuel des centres des jeunes :

Bon état                                       état passable                                       Mauvais état

2 Les causes de la dégradation actuelle des centres de jeunes

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

3 Les difficultés liées à la gestion des ces centres des jeunes dans les collectivités locales?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

4 Les dispositions prises pour améliorer la gestion ces centres des jeunes dans les collectivités locales ?

.....  
.....  
.....  
.....

.....  
.....  
.....  
5 avez-vous des suggestions en vue d'améliorer la situation de ces centres ?  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

#### **Annexe IV : Questionnaire**

Ce questionnaire vous est adressé dans le cadre de la rédaction d'une monographie sur le thème suivant:« **Contribution pour la redynamisation des infrastructures socio-éducatives des jeunes dans les collectivités locales du Niger : cas des centres des jeunes (foyers de samaria) de la ville de Maradi** »

**NB :** le questionnaire est adressé aux jeunes des quartiers âgés de 15 à 35 ans et aux membres de CNJN de la Ville de Maradi

#### **I Identification de l'enquêté**

**Nom et Prénom :**.....

**Quartier :**.....

**Arrondissement communal :** .....

1.1 **Age :** de 15 à 24 ans  ; de 24 à 35 ans

1.2 **Sexe :** masculin  Féminin

1.3 **Situation matrimoniale :** Marié  Célibataire  Divorcé   
séparé

1.4 **Niveau d'instruction :** Primaire  Secondaire  Supérieur   
Analphabète

1.5 **Profession :** fonctionnaire  commerçant  artisan  Agriculteur   
Éleveur  Autres à préciser

## II Attentes des jeunes

2.1 La rétrocession des centres de jeunes aux collectivités locales a-t-elle répondu à vos attentes ? Oui  Non

Justifiez votre réponse ?.....

2.2 Les activités menées actuellement par les centres répondent-elles à vos attentes ?

Oui  Non

Justifiez votre réponse ? .....

2.3 Quel type d'activité choisissez-vous la plus que le centre exerce ?

Pourquoi vous choisissez cette activité ?.....

2.4 Quel type d'équipement souhaiteriez-vous le plus dans les centres ?

.....

2.5 Parmi les différents modes de gestion des centres ci-dessous, lequel souhaiteriez le plus ? La gestion Directe par la Mairie elle-même  La gestion par un conseil d'exploitation  La gestion déléguée à une association de jeunesse  La gestion déléguée à une personne privée  autre mode à préciser

Donnez votre raison ?.....

.....

.....

2.6 Avez-vous des suggestions à l'endroit des l'Etat ou à la ville, ou bien à l'endroit des partenaires techniques et financiers par rapport à ces centres ?

.....

.....

.....

## **ANNEXE V : Le calendrier du travail**

<b>Périodes</b>	<b>Le travail prévu</b>
Mai – 2012	Formulation du sujet
Juin 2012	Entretien avec l'encadreur
Juillet 2012	Recherche documentaire
Août – Septembre 2012	Stage d'imprégnation
Octobre 2012	Stage de mise en situation de responsabilité
Août – Septembre – Octobre 2012	Stages, recherche documentaire et collectes des données du terrain
Novembre – Décembre	Le dépouillement
Janvier – Février- Mars 2013	La rédaction et saisie du document
Avril – Mai 2013	Relecture, correction des fautes du document
Juin –juillet 2013	Dépôt et soutenance